

## SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2005

**Président :** M. Thierry AESCHBACHER  
**Vice-président :** M. Dominique ZEHFUS  
**Secrétaire :** M. Bernard DESPLANDS  
**Membres :** MM. Gilles AUGSBURGER, Marc GUILLERMIN,  
 André RICHERT

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Nicolas FORT, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, Myriam SCHMID, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : M. Alain BOSSHARD, Mme Andrée JELK-PEILA

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire  
 M. François BAERTSCHI et M. Pascal CHOBASZ,  
 Conseillers administratifs  
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2005
- 3) Communications du Bureau
- 4) Prestation de serment de M. Nicolas FORT
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des finances et logement – Séance du 11 avril 2005 –**  
**Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**
  - a) Crédits supplémentaires 2004 **p. 592 Arrêté**
  - b) Examen des comptes 2004 **p. 594 Arrêté**
  - c) Divers
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**  
**Séance du 4 avril 2005 –**  
**Rapporteur : M. Fabrice BADET**
  - a) Présentation du concept directeur relatif aux procédés de réclame **p. 598 Information**
  - b) Remplacement des panneaux officiels et culturels  
 Crédit d'investissement (Fr. 130'000.--) **p. 598 Arrêté**
  - c) Proposition pour les illuminations de Noël **p. 600 Information**
  - d) Désignation des jurés des tribunaux 2006 **p. 601 Vote**
  - e) Propositions des ateliers du futur de l'Agenda 21  
 Nos 1 à 7 **p. 601 Information**
  - f) Image de Lancy : proposition de la création d'un dépliant informatif sur ce qui se passe à Lancy, en complément aux informations bisannuelles
  - g) Divers **p. 602 Information**

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 2 mars et 6 avril 2005 – Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**  
Demande d'une dérogation au rapport des surfaces (0,28) sur la parcelle 1401, feuille 28 de Lancy au 107-A-B, route du Grand-Lancy **p. 603 Arrêté**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 6 avril 2005 Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**  
a) Plan localisé de quartier de la Praille No 29420-67 **p. 604 Arrêté**  
b) Autorisation pour la démolition par l'Etat de Genève de la salle de gymnastique sise au 39, route du Grand-Lancy et cession gratuite à l'Etat de Genève des emprises nécessaires à la réalisation du tram **p. 605 Arrêté**  
c) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions – Séance du 7 avril 2005 – Rapporteur : M. Javier ALONSO**  
a) Ecole de Tivoli – Remise en état de la salle de gymnastique  
Crédit de construction (Fr. 285'000.--) **p. 606 Arrêté**  
b) Ecole du Bachet-de-Pesay – Rénovation des toitures et façades  
Crédit de construction (Fr. 4'500'000.--) **p. 606 Arrêté**  
c) Divers
- 12) **Commission des travaux et constructions – Séance du 7 avril 2005 – Rapporteur : M. Javier ALONSO**  
**Commission des finances et logement – Séance du 11 avril 2005 – Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**  
Ecole du Bachet-de-Pesay – Pose de deux pavillons provisoires –  
Crédit de construction (Fr. 380'000.--) **p. 607 Arrêté**
- 13) **Commission des sports – Séance du 14 avril 2005 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**  
a) Réaménagement du stade de Lancy-Florimont – choix de la variante **p. 610 Vote**  
b) Audition de M. Daniel Casutt, Président du Grand-Lancy FC **p. 611 Information**  
c) Divers
- 14) **Commission des affaires sociales – Séance du 9 mars 2005 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**  
a) Audition de M. Sean Power, directeur de l'Institut Florimont **p. 613 Information**  
b) Audition de M. Delavaux de la Banque Alimentaire **p. 615 Information**  
c) Divers
- 15) **Commission de la culture – Séance du 21 mars 2005 – Rapporteur : M. Frédéric PROGIN**  
a) Audition de M. Frédéric Hofmann, président de « Lancy Percussions » **p. 617 Information**  
b) Point sur les programmes de sensibilisation de la danse contemporaine dans les écoles et de « danse en été » dans la campagne Bernasconi **p. 618 Information**  
c) Point sur le projet de bibliothèque multimédia à Lancy-Sud **p. 619 Information**  
d) Divers
- 16) Stade de Genève – Projet de résolution **p. 621 Résolution**  
17) Résolution – Prévention **p. 626 Résolution**  
18) Propositions individuelles et questions **p. 628**  
19) Questions du public

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. AESCHBACHER : J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance de notre Conseil en saluant la présence de notre Maire, M. François Lance, ainsi que celle de nos deux Conseillers administratifs, MM. François Baertschi et Pascal Chobaz.

Je salue également la secrétaire du Conseil municipal, Mme Augsburguer, ainsi que notre fidèle huissier, M. Jean-Louis Breda.

Il me plaît une fois de plus de constater, avec toujours autant de plaisir, la présence de notre secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, ainsi que celle de nombreux chefs de service de notre administration communale.

Je remercie enfin le nombreux public présent qui démontre ce soir son intérêt pour la vie de notre commune.

Je dois excuser les absences de M. Alain Bosshard ainsi que Mme Andrée Jelk-Peila.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. GUILLERMIN : Lors du Bureau, nous avons omis de tenir compte des « Divers » au point 6). Je souhaite qu'il puisse être ajouté en point c).

M. BADET : Pour le point 7), je résumerai les points a) et b) ensemble.

M. FAVRE : Je souhaiterais que le projet de résolution du Stade de la Praille soit traité en point 15) de l'ordre du jour.

Mme DILONARDO : Je propose que le deuxième projet de résolution soit traité en point 16).

M. AESCHBACHER : Pour ma part, j'ai une modification à vous demander, nous avons une prestation de serment, je propose de la prévoir au point 4, avant les « communications du Conseil administratif ».

L'ordre du jour est accepté avec ces modifications.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2005**

---

Le procès-verbal est accepté.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. AESCHBACHER : J'ai pour ma part deux communications. La première est une lettre envoyée par M. Henri Imhof :

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

*« Abandon de mon mandat de Conseiller municipal*

*Monsieur le Président,*

*C'est avec un très grand regret que je me vois contraint de vous faire part de ma décision d'abandonner, avec effet immédiat, mon mandat de Conseiller municipal. En effet, ces derniers mois, je n'étais guère en mesure d'assumer mes missions dans le cadre du Conseil municipal ; devant par ailleurs encore me soumettre à une intervention chirurgicale prochainement, mon indisponibilité se prolongera nécessairement.*

*Confronté à ces circonstances, j'ai dû me résoudre à me faire à l'idée que pour un certain temps, un grand nombre de mes activités, dont celle de Conseiller municipal, devaient être suspendues, voire abandonnées.*

*Cette décision, je l'ai prise à contre-cœur, tant il est vrai que, dans le cadre de mon activité d'élu, j'ai connu nombre de joies, beaucoup de satisfaction et le sentiment d'être, à mon modeste niveau, de quelque utilité au profit de notre belle ville. Je tiens par la même occasion à adresser à tous les membres du Conseil municipal mes remerciements très sincères pour la courtoisie et l'amitié qu'ils m'ont témoignées au cours de ma présence parmi eux. Mes remerciements concernent également le personnel de la mairie, qui peut être félicité tout particulièrement pour son efficacité et son amabilité.*

*Je garderai un souvenir des plus excellents de mon mandat politique à la Ville de Lancy, et je réitère mes remerciements à toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu l'occasion de travailler.*

*Que l'avenir sourie à notre belle commune !*

*Tout en réitérant et ma reconnaissance et mes regrets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sentiments les plus distingués. »*

M. AESCHBACHER : J'ai une deuxième lettre de démission à vous lire :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Hospitalisée depuis le 1er avril dernier pour une opération chirurgicale lourde que va suivre une longue convalescence, je me vois dans l'impossibilité de poursuivre ma tâche de Conseillère municipale. Je vous prie donc d'accepter ma démission de cette fonction.*

*Je n'oublierai jamais les moments passés avec vous, dans les commissions qui m'ont dévoilé le fonctionnement d'une cité de 27'000 habitants. J'ai également apprécié de côtoyer le personnel de la Ville, qui collabore à l'élaboration de cette cité.*

*Je me retire, mais trouverai toujours moyen de vous retrouver dans quelques temps dans des vernissages, expositions, kermesses et autres manifestations où je viendrai avec plaisir.*

*Et si vous permettez que je laisse parler mon cœur, j'ajouterai ceci : continuez à préserver la verdure de notre ville et faites en sorte que les barres ne l'envahissent pas.*

*Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillères municipales et Conseillers municipaux, mes meilleurs messages ».*

M. AESCHBACHER : Cette lettre est signée par Martine Degli Agosti qui est dans la salle ce soir. Je vous demanderai de bien vouloir vous lever afin que l'on puisse la remercier de son passage au sein de notre Conseil.

Mme DEGLI AGOSTI : Merci à tous ceux qui m'ont envoyé des messages d'amitié et d'encouragement, je ne vous oublierai pas.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. LANCE : Mes deux collègues et moi-même, avons appris avec regret, mais avec compréhension, votre démission.

Vous avez été élue en avril 2003 en même temps que la poussée verte de ce printemps d'élection.

Dès votre prise de fonction le 1<sup>er</sup> juin 2003, vous avez siégé dans les commissions de la sécurité, des travaux et constructions et dans cette nouvelle commission consacrée à la culture, dont vous avez pris la présidence dès le début.

Vous avez présidé cette commission avec courage, car il n'était pas facile pour vous d'assimiler toutes les ficelles du fonctionnement d'une commission municipale face aux vieux briscards du Conseil municipal. Au fil des mois, vous avez pris de l'assurance et vous avez su donner à cette jeune commission une certaine ampleur. Vous avez su entretenir un climat constructif et convivial, que ce soit avec les commissaires, les déléguées à la culture et surtout avec tous les intervenants extérieurs. Par votre intérêt, votre enthousiasme et votre entregent, vous avez su faire avancer certains projets, comme celui de la Maison de la Danse Contemporaine dans le futur centre socioculturel de Lancy-Sud.

Autres qualités indéniables pour un Conseiller municipal, c'est votre capacité d'être présente dans de nombreuses manifestations communales et de vous porter à l'écoute de la population. A travers votre attitude positive transparaît votre attachement à Lancy et à sa population, ce qui est tout à votre honneur !

Vos ennuis de santé auront brisé, momentanément, ce bel enthousiasme ! Nous comprenons parfaitement votre décision qui donne une priorité à votre rétablissement et surtout à votre famille. Nous sommes certains que nous vous reverrons bientôt lors de vernissages et d'autres manifestations.

Merci pour tout Martine et nous te souhaitons surtout un prompt rétablissement. Voici un cadeau en souvenir de ton passage à ce Conseil municipal.

Mme DEGLI AGOSTI : Il faut le voter ce centre socioculturel.

M. LANCE : Merci Martine.

**4. PRESTATION DE M. NICOLAS FORT**

---

M. AESCHBACHER : Je vais vous lire la lettre de la Chancellerie d'Etat.

*« Messieurs les Conseillers administratifs,*

*Je vous informe que M. Nicolas Fort accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, pour la législature 2003-2007, suite à la démission de Mme Martine Degli Agosti.*

*En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

*Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective de l'intéressé. Je vous prie d'agréer, etc. ».*

M. AESCHBACHER : Je prie le Conseil ainsi que le public de bien vouloir se lever.

Je vais vous lire la prestation de serment, ensuite, je vous demanderai de bien vouloir lever la main droite et de dire : je le jure ou je le promets.

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

M. FORT : Je le promets.

M. AESCHBACHER : M. Fort, nous prenons acte de votre serment, et vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil.

**5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : J'aimerais vous communiquer trois informations culturelles qui certainement intéresseront Martine Degli Agosti :

Je souhaite vous rappeler que le traditionnel festival de Mai au Parc se déroulera les 20, 21 et 22 mai 2005 dans le parc Bernasconi selon le programme que vous avez reçu. Le vernissage de l'exposition de la Maison Bernasconi se déroulera le samedi 21 mai à 11H00.

Autres manifestations :

Le 7 mai 2005 sur l'esplanade des Palettes se déroulera le festival Reggae organisé par l'amicale du reggae lancéen et le Collectif des Palettes.

Dans un autre registre, le 7 mai prochain, en l'église catholique chrétienne du Grand-Lancy, l'ensemble vocal féminin Polymnia se produira en concert.

Je vous rappelle la cérémonie du mérite lancéen qui se déroulera le mercredi 26 mai à 18H30.

M. BAERTSCHI : Une information que j'ai eue cet après-midi de la part du secrétariat de la commune. Vous savez que nous avons soutenu l'achat d'un abonnement annuel des TPG, à hauteur de Fr. 50.-- de la part de la Ville de Lancy, qui seront ajoutés aux Fr. 50.-- de la part des TPG, le résultat est d'environ de 80 personnes qui se sont inscrites pour prendre un abonnement annuel. Nous estimons que c'est une bonne opération.

M. CHOBAS : Je souhaitais intervenir sur la question du stade. Compte tenu de la modification de l'ordre du jour, je réserve mon intervention pour ce nouveau point de l'ordre du jour.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005****6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y pas de propositions, Monsieur le Président.

**7. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 11 avril 2005 - Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

---

**a) Crédits supplémentaires 2004**  
=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Je commencerai par l'audition des réviseurs des comptes MM. Gallay et Tzaud de la Société Pricewaterhouse Coopers – Sur la base d'un document de présentation, les réviseurs ont donné un aperçu de leurs travaux de contrôle des comptes et les principales étapes de cet audit, résumées dans ce document. Le rapport final est très détaillé.

Quelques points abordés méritent une discussion. Premièrement, les réviseurs proposent une évaluation des immobilisations.

Il conviendrait de procéder à une expertise de la valeur des immeubles de la commune, suite au changement de méthode comptable, institué par les Services financiers qui ont établi un tableau de l'ensemble du patrimoine immobilier et de son taux de rendement interne.

Le taux de capitalisation actuel est relativement bas et égale à peu près le taux de la dette. Cette évaluation du patrimoine, à exécuter par un architecte expert indépendant, permettrait d'obtenir une certaine sécurité. Il ne s'agit pas forcément d'augmenter la valeur des immeubles, il s'agit d'être sûr que la valeur comptable ne soit pas inférieure à la valeur de rendement.

Cette démarche doit être considérée comme une nécessité qui permettra de garantir la valeur du patrimoine au bilan. M. Lance estime que l'exercice mérite d'être effectué.

Le point suivant concerne les engagements financiers en relation avec le Stade de Genève, dans lequel, Lancy a une participation de Fr. 6 millions. Il faudrait évaluer le prêt en question et se déterminer sur un éventuel provisionnement sur ce montant. Les réviseurs attendent une prise de position du Conseil administratif sur ce point.

Pour M. Chobaz, l'inscription au bilan 2004 est correcte, aucun remboursement n'était prévu pour 2004. Le risque existe pour 2005, cependant, pour le magistrat, la transformation de la fondation en fondation de droit public diminue le risque.

La commune sera appelée à réfléchir sur le traitement de la dette, le débat aura lieu au Conseil municipal dans le courant 2005.

Un autre point concerne le projet de loi de modification des normes comptables IPSAS, réservées au secteur public. Cette modification n'interviendra pas tout de suite, le Canton l'envisage pour 2008 et la Ville de Genève pour 2009.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Le dernier point relaté concerne les nouveaux certificats de salaires qui seront mis en place dès 2006. Ils devront fournir des indications supplémentaires dans la comptabilisation des revenus. Certains frais ne seraient plus admis. De nombreux avantages salariaux échappent pour l'instant totalement à la taxation, il s'agit de ratisser le plus large possible pour l'imposition !

*Crédits supplémentaires* - En présence de MM. Lance, Maire, Baertschi et Chobaz, Conseillers administratifs, ainsi que M. Kaeser, chef du Service financier, accompagné de Mme Andrey et M. Chouet, la Commission a examiné avec attention les commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2004.

La lecture attentive de ce document très explicite a provoqué un certain nombre de questions et remarques des commissaires. Il leur a été répondu avec bienveillance et pertinence.

Cependant, des interrogations restent ouvertes. Si, en général, le budget de fonctionnement est parfaitement maîtrisé, certains dépassements très élevés, ainsi que des dépenses importantes non budgétisées, principalement dans l'entretien des immeubles du patrimoine financier, sont mal perçues par certains commissaires, qui souhaitent une meilleure information et une participation plus transparente.

Il est vrai que certaines dépenses comptabilisées en 2004 proviennent d'engagements pris lors de la précédente législature.

Nous demandons que le Conseil municipal soit désormais informé à temps des dépassements à venir pour accomplir dans les règles son devoir de contrôle budgétaire.

Le projet d'arrêté mentionnant des crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2004, par fonctions et natures, pour un total de Fr. 3'593'218.92, couverts par Fr. 12'198'538.82 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, soit un excédent de revenus des comptes de fonctionnement de Fr. 6'049'579.02, a été accepté par la Commission à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : Dans ce document de crédits supplémentaires, il y a deux omissions de la Commission des finances et logement, à la page 14, le point 21, rubrique 312 « eau, énergie, combustibles ». Pour l'école en Sauvy, qu'on soit bien d'accord, j'attends des réponses lors de la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions. On ne va pas faire le débat ce soir, à moins que vous le jugiez utile.

J'aimerais simplement être sûr que, sous la rubrique « Ecole en Sauvy », chauffage au gaz, inclut en 2004 la consommation 2003 dès la mise en exploitation qui n'avait pas été facturée ou provisionnée, que sur les Fr. 63'000.-- de dépassement, on ne compte pas les blocs de chauffage installés pendant le chantier qui doivent faire partie du chantier, et non des comptes d'exploitation de chauffage.

Ensuite, à la page 35, rubrique 95 314 « Entretien des immeubles », l'avant-dernière ligne « Eugène-Lance 32 », une provision de Fr. 675'887.20 est comptabilisée concernant les travaux de rénovation terminés mais non facturés. On voit une ligne au budget de Fr. 10'000.--, aux comptes Fr. 717'668.--, d'où un écart de Fr. 707'668.55.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

J'aimerais juste à ce sujet, rappeler qu'Eugène-Lance 32, c'est le restaurant du parc Marignac.

Bref historique des séances du Conseil municipal :

- 20 novembre 2003 - dans la presse, nous apprenons que le restaurant Le Marignac crée un restaurant gastronomique
- 18 décembre 2003 - publication de l'autorisation définitive pour les travaux de réhabilitation d'un restaurant et la création d'une terrasse extérieure,
- 29 janvier 2004 - M. Chobaz nous informe qu'une évaluation des coûts définitifs est en cours, et que le Conseil administratif examinera de quelle manière le financement pourra être envisagé
- 29 avril 2004 - j'ai demandé au Conseil administratif de communiquer quels aménagements étaient prévus, par qui ? et surtout aux frais de qui ?
- 27 mai 2004 - on avait un peu de retard l'année passée pour voter, à titre personnel, je refuse ces crédits supplémentaires pour une seule raison. J'estime inadmissible qu'un montant de Fr. 320'000.-- au poste 314 « Entretien des immeubles » - restaurant le Marignac - provision de réfection soit insérée à la sauvette, alors que depuis décembre 2003, des explications sont demandées sur ce qui doit être entrepris dans cet établissement.

Donc, notre groupe refusera ces crédits complémentaires, pour la deuxième année consécutive, parce que c'est inadmissible d'avoir traité ce dossier par-dessus l'épaule, et c'est tout à fait regrettable.

M. CHOBAZ : Le Conseil administratif prend acte.

***L'arrêté 7a) est accepté par 27 oui - 4 non - 0 abstention. (Voir Annexe).***

**b) Examen des comptes 2004**

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : En préambule, M. le Président a remercié M. Kaeser pour l'excellente présentation des comptes, comme chaque année. Il a constaté avec satisfaction un excédent de recettes de Fr. 6,05 millions.

Selon M. Kaeser, ce résultat est inférieur à celui des comptes 2003, il reste substantiel, mais sa structure a changé. Il considère, avec son pessimisme traditionnel, mais nécessaire, que le résultat a tendance à diminuer.

M. Lance a ajouté que l'on constate un tassement des recettes sur les personnes physiques qui risque de durer un certain nombre d'années.

Lors de l'examen du rapport financier, page par page, un certain nombre de questions et remarques a été formulé.

M. Lance a précisé que la dette a diminué de Fr. 1 mio et non pas de quelques millions, comme rapporté par erreur par le Tribune de Genève. La Commune ne fait pas de placements, mais seulement des emprunts, elle ne dispose pas d'argent pour cela.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Le Service financier effectue les emprunts et les suit, en accord avec le Conseil administratif. La durée moyenne des emprunts est de 5 à 5 1/2 années. Des remboursements anticipés sont impossibles, sauf pour des petites sommes de moins de Fr. 250'000.--.

En réponse à une question, il y a très peu de contribuables douteux pour la taxe professionnelle communale.

Concernant les immobilisations, un commissaire a demandé si on pouvait envisager un amortissement de la dette plus important que Fr. 1 mio.

Selon M. Kaeser, la commune ne pourrait pas emprunter pour placer et elle ne dispose pas des liquidités pour amortir sa dette. M. Lance a ajouté que la trésorerie, disponible au 31 décembre 2004, est utilisée pour régler les factures des fournisseurs au début 2005.

En plus du tassement des recettes sur les personnes physiques, M. Lance s'inquiète de la poussée de la rubrique 31, « biens, services et marchandises », depuis une dizaine d'années. De Fr. 9,3 mios, elle est passée à 18,3 mios en 2004. Si cette courbe ascendante n'était pas freinée, la Commune pourrait se faire des soucis dans quelques années. Une étude est menée actuellement à propos de cette augmentation qui peut s'expliquer par le nombre croissant d'espaces et de biens à entretenir.

Les immeubles construits dans les années 60 ont été ou sont encore à rénover et entretenir. Une certaine retenue a prévalu dans les années difficiles, mais ce n'est plus le cas actuellement. Un commissaire estime qu'il faut réaliser une politique permettant d'attirer à Lancy les contribuables aisés, notamment par l'instauration de loyers libres dans les futures constructions. Selon lui, les logements futurs du quartier de la Chapelle-les-Sciers devraient avoir pour moitié des loyers libres.

Pour M. Chobaz, la commune de Lancy n'est pas trop à plaindre sur ce plan. Elle a réalisé de bonnes opérations avec des logements en loyers libres et des coopératives. Les immeubles en PPE ne génèrent parfois pas plus de recettes fiscales à court terme, leurs propriétaires étant endettés pour acheter. Cette situation s'améliore à long terme.

Pour M. Lance, la réalisation de nouveaux quartiers générera de nouveaux emplois et l'installation de nouvelles sociétés, ce qui est favorable pour la progression de l'impôt sur les personnes physiques.

Pour conclure, la Commission remercie le Conseil administratif et le Service financier pour l'excellente qualité des documents présentés. Un merci tout particulier à M. François Lance, Maire et délégué aux finances pour sa magistrale présentation des comptes 2004.

Afin d'éviter, au Président de la Commission, une lecture ardue et fastidieuse, les commissaires ont reçu un exemplaire du projet d'arrêté.

Après une lecture studieuse de ce document, individuellement et en silence, les commissaires l'ont accepté à l'unanimité, à main levée.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Mme CASUTT : Une fois encore la Commune de Lancy a la chance de clôturer ses comptes avec un excédent de recettes. Mais il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de ce résultat est due à des dépenses de travaux non réalisés qui devront se faire ces prochaines années.

Il faut également mieux redéfinir la politique concernant les travaux d'entretien et les travaux de rénovation. Il faudrait peut-être envisager de créer une fondation ou un groupe du Conseil municipal qui serait chargé de surveiller les travaux entrepris dans les bâtiments communaux.

Il faudra rester vigilant, car de gros travaux de rénovation nous attendent.

Le groupe Démocrate-chrétien acceptera ces comptes et remercie le Service financier pour le travail accompli et la clarté de ses documents.

M. PAGE : L'examen des crédits supplémentaires et celui des comptes est un exercice toujours plein d'enseignement et de découverte.

Les documents qui sont soumis à la Commission des finances et logement sont clairs. Cela permet de mettre le doigt sur des problèmes qui pourraient rester cachés sous une montagne de chiffres. Cela permet de poser des questions et d'entamer des discussions qui naturellement doivent demeurer positives.

On apprend qu'un montant de Fr. 26'000,-- dû par la Société d'Exploitation du Stade est considéré comme irrécupérable.

Qu'en est-il du prêt accordé à la Fondation du Stade ? Une provision n'a pas été faite en 2004. Nous savons aujourd'hui qu'une somme de près de Fr. 3'000'000,-- grèvera négativement les comptes 2005.

Comme cela a été relevé, les amendes pleuvent à Lancy. Loin de nous de prôner l'impunité, 21 % d'augmentation de recettes, la population n'a pas augmenté autant, nous font cependant craindre que la répression soit une des priorités premières de notre Police municipale.

Des honoraires d'architecte non budgetés et, concernant Lancy-Square, nous montrent que des prestations offertes à bien plaisir peuvent déboucher sur des coûts inattendus.

L'octroi d'une subvention de Fr. 4'200,-- à la Ligue des Enseignants et Parents Albanais nous laisse perplexe. Le montant est certes modeste, mais nous nous demandons si nous ne devrions pas plutôt soutenir des efforts d'intégration.

Ces quelques remarques ne sauraient cependant ternir notre satisfaction de voir nos comptes 2004 boucler avec un boni de quelque Fr. 6'000'000,--. En prônant une politique des dépenses raisonnée et raisonnable, le groupe Libéral voit que ses efforts constants sont couronnés de succès. Ce bénéfice est réjouissant, surtout en regard des problèmes existant sur le plan cantonal. Nous avons déjà accepté le premier arrêté, nous accepterons le deuxième.

Nous ne devons cependant pas devenir euphoriques. Les recettes des impôts des personnes physiques sont en baisse. Cela nous inquiète et nous nous devons

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

d'accueillir aussi sur notre territoire les cadres des entreprises que nous attirons à Lancy.

Permettez-moi de remercier M. Kaeser et son équipe du Service financier ainsi que notre Conseiller administratif délégué. Leurs explications sont aussi claires que la présentation des comptes. Nos remerciements vont aussi à tous les collaborateurs de notre Commune, qui jour après jour s'engagent pour que nous soyons bien à Lancy.

M. STUDER : Entre les membres de la commission des finances et logement et les représentants du Service financier la sauce a pris, même si on ne se lie pas facilement, mais il suffit de les cuisiner un peu à table pour que la revue des comptes paraisse moins indigeste.

Souvent cela peut ressembler à du chinois, difficile à saisir, mais une fois qu'on y a goûté, on apprécie la qualité des préparations.

Entre mais et si, les explications qui vous sont données vous sautent à l'esprit, même si ce n'est pas tout cuit.

Faut dire qu'au bilan, la qualité des produits permet une présentation équilibrée et variée.

L'examen détaillé des comptes ne manque jamais de sel, seule l'intervention des représentants des vérificateurs aux comptes était singulièrement insipide.

Je remercie l'ensemble de l'équipe du service financier pour l'excellence de son travail.

Nous accepterons les comptes et les crédits supplémentaires 2004.

Mme BUUNK-DROZ : Le groupe Socialiste se réjouit du résultat positif présenté par le Conseil administratif qu'il remercie, ainsi que tous ceux qui ont œuvré à cette bonne maîtrise comptable.

Il abonde dans le réflexe de prudence qui est conseillé. Soucieux que l'économie, concernant les charges de personnel, ne soit pas à son détriment, il a été rassuré en apprenant que les mesures prévues n'étaient que différées.

Une diminution du rendement d'impôt des personnes physiques est donc prévisible, alors que le rendement de celui des personnes morales nous inquiète moins pour le moment. La progression de ces rendements laisse prévoir des années plus difficiles.

La prudence est donc de mise mais pas au point de paralyser les investissements nécessaires à la bonne marche d'une commune dynamique.

Le souci du groupe est aussi de ne pas augmenter la dette communale, actuellement couverte par le patrimoine financier des immeubles.

***L'arrêté 7b) est accepté par 30 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

M. LANCE : Si vous le permettez, j'aimerais au nom du Conseil administratif vous remercier de ce vote de confiance, et vous dire que j'ai pris note des différentes remarques émises ce soir, en particulier, des interrogations justifiées et pertinentes de

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. Augsburguer. Je m'engage, pour moi-même, de vous fournir des explications détaillées au niveau financier de ce dépassement de crédit lors d'une prochaine Commission des finances et logement.

D'autre part, j'ai pris note également des remarques concernant les quelques dépassements relatifs à l'entretien des immeubles communaux concernant le patrimoine financier et également, je m'engage à fournir des explications détaillées, en particulier lors la Commission des finances et logement du 6 juin prochain, durant laquelle nous auditionnerons les représentants de la régie Brun.

Je ne manquerai pas, bien évidemment, de transmettre vos félicitations au Service financier et à son chef, M. Kaeser.

**c) Divers**

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Un commissaire a posé plusieurs questions techniques à M. Kaeser. Il a demandé quelle est la doctrine appliquée pour la comptabilisation des patrimoines administratif et financier.

D'autre part, quelle est la plus-value accordée à l'entretien des immeubles et les éléments déterminants sur les deux patrimoines. Enfin, comment est constituée la réserve pour chaque immeuble.

Les réponses circonstanciées de M. Kaeser sont relatées dans leur intégralité au procès-verbal de la Commission du 11 avril 2005. Les intéressés sont invités à s'y référer.

**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,  
ET COMMUNICATION – Séance du 4 avril 2005 –  
Rapporteur : M. Fabrice BADET****a) Présentation du concept directeur relatif aux procédés de réclame  
b) Remplacement des panneaux officiels et culturels  
Crédit d'investissement (Fr. 130'000.--)**

=====

M. BADET présente le sujet (Clichés) : M. Gay (ASM), avec la collaboration du Service culturel, nous présente le concept directeur relatif aux procédés de réclame, afin de rendre possibles les conventions qui lient la Ville de Lancy à la Société Générale d'Affichage (SGA). Ces dites conventions sont faites pour une durée de 10 ans et de 15 ans. Cette collaboration a également pour but de donner une cohérence à l'affichage communal autant sur le plan pratique qu'esthétique. Le concept permet notamment d'éviter des affiches tendancieuses à proximité des églises et des écoles.

Certains commissaires trouvent dommage que nous voyions ces documents sans pour autant pouvoir les modifier, vu qu'ils ont déjà été acceptés par cette convention.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Ce concept sera mis à disposition du public et des sociétés communales susceptibles de l'utiliser.

Ce sont 19 emplacements, contre 8 il y a encore peu de temps, que l'on trouve sur notre commune. Les panneaux appelés « Jacometti », panneaux accessibles à toutes les sociétés lancéennes et culturelles (pour une affiche de type mondial) moyennant la somme de Fr. 10.- pour la pose faite par une entreprise extérieure à la commune. Un calendrier annuel est prévu pour l'enlèvement des ces affiches et le nettoyage des panneaux, ceci sera géré par le service de M. Deschenaux.

Les panneaux commerciaux situés à Lancy, restent en charge de la SGA.

Les affiches clignotantes sont toujours interdites pour des raisons de sécurité routière, cette loi peut être simplement détournée pour les enseignes installées dans les vitrines.

La mairie, par le biais de l'agent municipal Gay, fait sans cesse un état des lieux des sites qui pourraient soit recevoir de nouveaux panneaux, soit l'enlèvement de ceux-ci pour des raisons de sécurité.

Je me permets de faire un petit résumé des panneaux existants ou à venir.

Panneaux commerciaux gérés par la SGA :  
200 dont 100 en compensation des abris bus  
Panneaux culturels et sociétés lancéennes :  
19 panneaux Jacometti (type mondial géré par la commune)  
10 colonnes Mauris (tous types de formats libres) - Espace ouvert au public  
5 panneaux pour la culture (tous types de formats gérés par la commune fermés à clé)  
13 Panneaux officiels gérés par la commune fermés à clé.

Les panneaux qui ont plus de 20 ans, dont certains sont endommagés, doivent être remplacés. Le nouveau modèle sera éclairé, le bandeau supérieur sera plus petit permettant un gain de place. Ces panneaux sont essentiels pour les sociétés culturelles qui ne peuvent ou ne veulent se payer des affiches de type mondial.

Deux modèles sont proposés aux commissaires, l'un pour la culture et l'autre pour les panneaux officiels. Ces deux panneaux sont proposés avec une légère différence d'un point de vue esthétique et de façon à pouvoir les différencier, l'un a une finition arrondie nécessitant un travail supplémentaire et occasionnant des frais. Les commissaires choisissent un seul et unique panneau et prennent le moins cher. Donc sans arrondi, même si la différence n'est que de Fr. 6'160.--.

Le Maire se demande alors si nous ne pourrions pas les différencier en apposant les armoiries de la commune sur les panneaux officiels.

La commission accepte à l'unanimité un crédit d'investissement de Fr. 135'000.-- pour le remplacement des panneaux officiels et culturels sans différence entre ces deux sortes de panneaux.

M. LANCE : Sur l'ordre du jour, vous aviez un crédit d'investissement de Fr. 135'000.- mais comme la commission a demandé un effort d'économie sur les arrondis de ces

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

panneaux, je vous propose un crédit d'investissement de Fr. 130'000.--, au lieu de Fr. 135'000.--.

M. MARCHIANDO : J'ai lu le document qu'on nous a remis. Simplement, il est mentionné de formes diverses, avec ou sans arrondi, on ne voit pas les formes. On a un site dans la commune que beaucoup d'entre nous peuvent consulter, est-ce qu'on ne pourrait pas les avoir sur le site, afin de les voir en même temps qu'on étudie le dossier.

M. LANCE : Vous avez eu un message

M. MARCHIANDO : Avant le caucus ce serait bien de le voir.

M. LANCE : Les membres de la Commission de l'administration ont reçu un message, vous avez pu voir ces projets de panneaux futurs dans ce message, avec et sans les arrondis.

M. MARCHIANDO : Mais, on reçoit les documents avant.

M. AESCHBACHER : Il me semble que c'est plus un problème d'organisation de représentant au sein des commissions, mais je vais continuer le débat, on a un ordre du jour assez chargé.

***L'arrêté 8b) est accepté par 28 oui – 0 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).***

**c) Proposition pour les illuminations de Noël**

=====

M. BADET présente le sujet : Le concept et l'idée ont surgi de la tête d'un commissaire, après avoir remarqué avec plusieurs de ses collègues du Conseil municipal, que notre ville était bien mal dotée au niveau de ces illuminations de Noël. Selon certaines sources, la commune dépenserait plus de Fr. 10'000.-- par an juste pour l'entretien de notre parc d'ampoules, ceci à cause du vandalisme. Il demande si cette somme ne pourrait pas servir à investir dans de nouveaux matériaux et ainsi de faire aussi bien que nos communes voisines, comme celles de Vernier, Coppet, Nyon ou Divonne-Les-Bains. Comme à son habitude, ce commissaire nous donne un dossier avec diverses photos de ce que l'on pourrait faire. Il propose même de faire un concours pour la décoration des ronds-points et de donner une impulsion à notre ville qui s'endort sur ce sujet.

Certains membres de la commission pensent que, vu que notre ville est très étendue, il serait par conséquent très difficile de tout faire partout. Mais pourquoi pas, comme proposé, de s'occuper que de deux sites : Petit et Grand-Lancy avec un seul et unique beau sapin « roi des forêts ».

M. Gay nous annonce qu'il faut tenir compte de la réglementation, des décorations ne seraient pas envisageables dans les giratoires.

Notre Maire ne pense pas que Lancy s'endort sur ce sujet, l'idée est cependant intéressante, il attire l'attention sur le fait de ne pas dévier de l'esprit de Noël.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

L'ensemble des commissaires, et avec l'appui du Maire, nous proposent de transmettre ce dossier à M. Deschenaux pour faire un inventaire des lieux se prêtant à ces décorations et un inventaire du matériel actuel. Affaire à suivre...

**d) Désignation des jurés des tribunaux 2006**

=====

M. BADET présente le sujet : Suite à la demande faite par la Chancellerie d'Etat du canton de Genève, les commissaires désignent à la pointe de leurs stylos, 173 lancéens de plus de 25 ans et de moins de 60 ans selon une liste des habitants dont les noms commencent de E à M.

Cette même liste a été acceptée par l'ensemble de la commission.

***Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**e) Propositions des ateliers du futur de l'Agenda 21 Nos 1 à 7**

=====

M. BADET présente le sujet : La commission devait, dans un premier temps, travailler sur les sept fiches actions que l'agenda 21 avait préparées dans l'atelier du futur « Information ». Il s'agit de voir ce qui peut être amélioré ou fait autrement.

La présidente présente la fiche action n°1 qui souhaiterait l'introduction régulière d'infos au niveau du journal « Le Lancéen ». La première réaction est de savoir qui devra le faire et pour mettre quoi ? Mme Boussina a commencé à mettre des articles au début de l'agenda 21 suite à la Fête de l'environnement sur la plaine de Plainpalais. Les mises à jour de formes et de changements dans la composition du comité de pilotage fut son travail mais depuis, plus rien par manque d'information. Ce qui vient à dire qu'il faut avoir de la matière pour pouvoir écrire. La commission ne peut intervenir qu'après le travail des autres groupes, mais il faudra aussi s'inquiéter de savoir à qui cette charge devrait être confiée.

La fiche action concernant le projet d'envoi de lettre électronique de l'Agenda 21 est abordée. Le problème survient également sur la matière à annoncer et la manière, à qui et pour qui. La présidente annonce qu'un grand nombre de personnes sont intéressées par ces courriels et ceci même si les inscriptions ont été bloquées. Un commissaire demande le nombre de personnes et se dit sceptique sur ces arrivées de courriels. Déjà beaucoup de personnes reçoivent énormément de messages sur leur boîte électronique, les lisent-ils tous vraiment ?

Certains commissaires se demandent si le fait de recevoir beaucoup d'informations ne ferait pas l'effet inverse.

Notre Maire nous demande de réfléchir aux objectifs que nous voulons atteindre avec l'Agenda 21. Ne devons-nous pas bientôt envisager la question d'un « Monsieur » ou « Madame » Agenda 21 ?

La Secrétaire générale de la commune nous rend attentifs que l'atelier du futur « Energie » propose également l'engagement d'un « Monsieur » ou « Madame »

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Energie. Cela fera du monde à engager ou alors il faudra trouver une personne aux compétences très étendues. Une commissaire demande et suggère la possibilité de partager un tel poste avec une autre commune.

Toutes ces questions nous amènent à savoir vraiment quelles sont les envies du Conseil municipal quant à l'avenir de l'Agenda 21, sur sa fonction et son coût.

Nous sommes alors en attente des décisions que vont prendre les autres commissions, cependant, la présidente va prendre contact avec M. Merle, mandataire de l'agenda 21, afin de mieux comprendre les fiches actions informations.

**f) Image de Lancy : proposition de la création d'un dépliant informatif sur ce qui se passe à Lancy, en complément aux informations**

=====

M. BADET présente le sujet : La Présidence, annonce son souci de vouloir coordonner l'information qu'offre la commune au niveau des restaurants et hôtels ainsi que l'offre culturelle. Mme Mamie s'est dite intéressée par la proposition.

L'inspecteur gadget de la commission a mené une enquête auprès de l'Hôtel Ramada. Il a demandé à la réception les activités que l'on pouvait prétendre faire à Lancy. Aucune réponse n'a pu lui être fournie.

Mme Boussina est étonnée, elle a fait livrer environ 400 exemplaires du dépliant « Vous êtes bien à Lancy » en anglais et français avec un formulaire de commande à renvoyer gratuitement à la Mairie.

C'est pour cette raison que l'inspecteur, pardon je veux dire le commissaire, demande un marketing plus approprié pour notre ville et ceci afin de mettre encore plus en avant nos établissements avec à la demande de nos citoyens, les lieux de tous les commerces de la Ville.

M. le Maire, mentionne qu'il s'agit juste d'améliorer le dépliant existant.

Mme Boussina rappelle juste que, pour un tel dépliant, il y a une demande à faire pour trouver des annonceurs, il faut savoir parler et convaincre, la publicité est un métier à plein temps.

Beaucoup de choses se font sur Lancy ; Le Lancéen 10 fois par an ; Lancy information paraît tous les deux ans ; L'agenda culturel 2 fois par an ; le site Internet de la commune. Un inventaire devrait être fait sur les supports existants et sur leurs parutions, afin de pouvoir réfléchir par la suite ce que la commission pourrait améliorer à ce sujet.

**g) Divers**

=====

M. BADET présente le sujet : Une commissaire propose, au sujet de la cérémonie des naturalisés et des jeunes atteignant leur majorité, de faire de manière officielle une

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

brève présentation personnelle qui faciliterait les contacts. Un petit présent serait le bienvenu. Des cadeaux se font, mais pas de façon systématique.

Le vote par Internet a commencé sur la commune.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 2 mars et 6 avril 2005 -  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**Demande d'une dérogation au rapport des surfaces (0,28) sur la parcelle  
1401, feuille 28 de Lancy au 107 A-B, route du Grand-Lancy**  
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet - (Clichés) : Cette demande de dérogation avait été soumise à la Commission en date du 2 mars, et les commissaires avaient alors jugé ne pas pouvoir se prononcer faute de plan. La discussion avait porté sur l'architecture des villas et le Président avait rappelé que, dans tout projet soumis, la Commission n'a malheureusement pas de compétence à l'égard de l'architecture des bâtiments.

Les avis de la Commission d'Architecture et de notre Conseil administratif étaient favorables.

Sur la parcelle en dévers, se trouve déjà une villa et la demande de dérogation concerne la construction de 2 villas de même volumétrie que la villa existante. Le dévers permet d'utiliser les soubassements en guise de garages. Au rez supérieur, se trouvent les pièces d'habitation.

L'aspect extérieur de ces 2 villas donne une impression de villas jumelles. En consultant le plan, la différence entre l'emprise au sol et la surface habitable paraît importante, ce qui ne signifie pas que les surfaces habitables ont le même volume que l'emprise au sol.

Le département est arrivé à une densité de 0.31 et le bureau d'architecte 0.28. La différence provient de la méthode utilisée pour le calcul. L'architecte est prêt à revoir ses plans si la Commission le demande.

La Commission a accepté cette dérogation à 0.28 à l'unanimité.

***L'arrêté 9) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 6 avril 2005 -  
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**

---

**Séance ordinaire du 28 avril 2005****a) Plan localisé de quartier de la Praille No 29420-67**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet (Clichés) : Sur la terrasse du Centre commercial de la Praille, il s'agit de construire 6 salles de cinéma d'une capacité de 1'400 spectateurs, exploitées par Europlex.

L'ATE et l'Association des habitants du quartier de la Praille ont adressé chacun un courrier demandant à veiller à une meilleure signalisation, à maîtriser les problèmes de circulation et de parking, à accentuer les cadences des bus TPG, ainsi qu'à faire en sorte de maintenir la qualité de vie de quartier pour les habitants.

Le projet est financé par Jelmoli et n'est absolument pas en relation avec les Fr. 2,5 millions que Jelmoli verserait pour le stade de Genève, ceci en fonction du résultat positif du vote en Ville de Genève le 24 avril pour la même somme. Le projet de cinémas existait bien avant les demandes de crédit pour le stade. L'architecte motive cette création de cinémas par l'animation et la dynamisation qu'elle apporterait au 2ème étage du centre commercial où se situent les loisirs, soit un bowling, un fitness et des restaurants. Une étude a été menée et la demande est réelle pour avoir des cinémas dans cette zone du canton.

M. Bernet, directeur du centre commercial, rassure les membres de la commission quant au problème de parking, qui ne sera pas agrandi. Le parking actuel d'une capacité de 950 places est parfois saturé le samedi entre 14h et 17h00, et les samedis de décembre. Les séances de cinéma se déroulant plutôt en soirée, il n'y voit pas de problème de saturation.

Une commissaire évoque la possibilité en cas de saturation, que les cinéphiles utilisent les parkings des entreprises proches du centre.

M. Bernet informe que l'accès pour entrer au parking depuis la route des Jeunes, en venant du Bachet, va être sécurisé par des feux intelligents d'ici 2 mois. Il est à relever qu'un giratoire était initialement prévu à cet endroit mais a dû être abandonné pour des raisons financières.

Il explique que le centre verse Fr. 100'000.-- par année aux TPG et à l'Office des transports et circulation pour améliorer les cadences des transports publics.

D'autre part, il est impossible d'envisager de faire la gratuité du parking, car le paiement du parking était une condition dans la délivrance de l'autorisation. La passerelle du Bachet, qui pourrait relier ce quartier au centre, ne semble pas judicieuse car il a été constaté par exemple à Balexert que la passerelle, qui avait été mise en place, n'était pratiquement jamais utilisée, et il a fallu revenir à une solution de feux piétons. 17 à 20 places de travail seront créées et notre commune profitera des revenus collatéraux.

M. Bernet relève encore que le centre a de la peine à démarrer, 1/3 des commerces marchent bien, 1/3 sont moyens et le tiers restant périclité. Avec la venue des cinémas, il espère que le centre sera dynamisé.

Les commissaires demandent que soit rajouté dans l'arrêté une demande aux TPG pour augmenter les cadences des bus les samedis après-midi et soir.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Les risques avec le transport de matières dangereuses ont déjà été réduits par les CFF et avec le projet Sovalp, ce risque est considéré comme négligeable.

La Commission a accepté ce projet à l'unanimité.

***L'arrêté 10a) est accepté par 30 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).***

**b) Autorisation pour la démolition par l'Etat de Genève de la salle de gymnastique sise au 39, route du Grand-Lancy et cession gratuite à l'Etat de Genève des emprises nécessaires à la réalisation du tram**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Tout le monde est au courant que la salle de gym Rapin doit être démolie dans le cadre des travaux du tram et que la commune devra céder gratuitement à l'Etat des m2 de son parc.

Il est bien spécifié que la salle de gym étant démolie à fin juin 2005, l'Institut International de Lancy mettra à disposition dès septembre sa salle de gym.

La compensation financière pour la salle de gym se monte à Fr. 1,4 million.

Quant aux m2 d'emprise sur le parc, ils ne seront définis qu'en fin de travaux du tram, et il faudra alors voir à ce moment-là sous quelle forme seront faites les compensations.

La Commission a voté à l'unanimité cette démolition et les emprises.

***L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Divers**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Un commissaire a relevé dans la presse que 22 plans localisés de quartier avaient été mis sous toit par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, dont celui du quartier Lancy-Semailles.

Estimant aberrant que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement propose un plan localisé de quartier avant que le plan directeur de quartier ne soit adopté, la Commune enverra un courrier au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement s'opposant à cette publication.

Ce même commissaire évoque également le plan directeur localisé de Lancy-Semailles sur lequel apparaissent maintenant des nouveaux bâtiments rez + 3 sur la parcelle Vodoz. Il est décidé que la commission consacre une séance uniquement sur ce point avec les mandataires.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005****11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séance du 7 avril 2005 -  
Rapporteur : M. Javier ALONSO**

---

**a) Ecole de Tivoli – Remise en état de la salle de gymnastique  
Crédit de construction (Fr. 285'000.--)**  
=====

M. ALONSO présente le sujet : (Le fichier Power Point n'est pas retrouvé). Il s'agit du remplacement du plancher, et pour ce remplacement, des travaux sont envisagés qui demandent des mises en œuvre. Il faut démonter les planchers et évacuer les matériaux, ensuite, remplacer par un nouveau plancher.

Je regrette et suis ennuyé de ne pas pouvoir vous présenter ce sujet plus en détail.

***L'arrêté 11a) est accepté à l'unanimité.***

**b) Ecole du Bachet-de-Pesay – Rénovation des toitures et façades -  
Crédit de construction (Fr. 4'500'000.--)**  
=====

M. ALONSO présente le sujet : Le sujet est présenté sous forme informatique « Power Point ».

M. FAVRE : Cela pose tout de même un problème de fond, je pense que l'Agenda 21 met beaucoup d'énergie sur les économies d'énergie, et sous la contrainte de la Commission des sites, on est forcé de conserver des éléments béton qui créent d'énormes ponts de froid dans cette école. C'est vraiment dommage, il faudrait qu'à l'avenir, on trouve des solutions beaucoup plus concrètes que d'isoler avec une façade. Tous les éléments béton vont créer des ponts de froid à l'intérieur des bâtiments et cela est vraiment regrettable. A une époque où on cherche par tous les moyens des économies d'énergie, on met Fr. 4,5 millions pour retaper une école, et de continuer des situations qui ont 40 ans de retard. Il faudra vraiment se pencher sur ce problème pour la prochaine école.

Il faudrait mettre sous pression la Commission des sites, en mettant en jeu éventuellement les éléments de développement durable etc. C'est une aberration, il faudra regarder les chiffres et comparer entre avant et après les travaux pour les économies d'énergie.

***L'arrêté 11b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**c) Divers**  
=====

M. ALONSO présente le sujet : Concernant les travaux de la piscine municipale, le président de la Commission nous informe qu'il a visité le chantier accompagné d'un commissaire pour voir l'avancement des travaux. Il soulève certains aspects techniques et interroge sur le maintien du coût ainsi que sur le respect des délais. Le

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Conseiller administratif délégué nous informe qu'il a transmis les interventions émises lors du dernier Conseil municipal aux mandataires, en leur demandant une réponse par écrit. Il fera de même avec celle du président.

Il indique également qu'il a demandé un rapport financier du chantier pour la fin du mois. Ce rapport sera communiqué lors de la prochaine séance de la commission.

M. Chobaz nous informe que le chantier de l'immeuble 70, route du Pont-Butin est ouvert. Le chantier du Petit-Lancy sera ouvert le 2 mai prochain. La Mairie a fait paraître un appel d'offre pour des ingénieurs CVSE après la résiliation du mandat en cours. M. Chobaz a demandé l'accord du Conseil municipal pour la démolition, à fin juin, de la salle de gymnastique Rapin. L'Etat a accordé Fr. 1,4 million à la Ville de Lancy, à titre de perte de jouissance.

Concernant le réaménagement du parc, qui est lié à cette démolition, le Conseiller administratif délégué a pris connaissance d'un avant-projet. Cet avant-projet a été soumis pour consultation au Conservateur cantonal ainsi qu'au Service des forêts, les deux organes ont donné leur accord, de même que le Conseil administratif.

Il propose que cet objet soit soumis à la Commission de l'environnement, plutôt qu'à la Commission des travaux et constructions, à moins qu'une volonté contraire se manifeste.

Concernant les Courtillets, la paroisse ne souhaite plus réaliser un nouveau lieu de culte, mais elle souhaite conserver la vieille maison. L'achat de la parcelle par la Ville de Lancy, tel que voté par le Conseil municipal, ne se concrétisera donc pas, la négociation doit reprendre. L'idée est que la Ville de Lancy achète tout le terrain et les droits à bâtir, à l'exception de la maison.

**12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -****Séance du 7 avril 2005 -****Rapporteur : M. Javier ALONSO****COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT - Séance du 11 avril 2005****Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN**

---

**Ecole du Bachet-de-Pesay - Pose de deux pavillons provisoires -  
Crédit de construction (Fr. 380'000.--)**

=====

M. ALONSO présente le sujet : Le sujet est présenté sous forme informatique « Power Point ».

M. GUILLERMIN présente le sujet : Ce point a été traité précédemment par la Commission des travaux et constructions et rapporté. Je ne reviendrai donc pas sur les explications techniques données et répétées aux deux commissions.

Ces deux pavillons provisoires ne sont pas compris dans le budget du chantier de rénovation. Celui-ci n'est pas soumis à la Commission des finances et logement car il reste à l'intérieur de son budget.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. Chobaz a précisé qu'il s'est engagé à faire étudier des solutions alternatives proposées en Commission des travaux et constructions par le STC, et de revenir à la charge auprès du Canton pour une dérogation concernant une solution qui avait été refusée par le service cantonal Sevac pour le raccordement des eaux usées.

Il s'agissait de raccorder le tuyau d'évacuation des pavillons à la canalisation des eaux de pluie du chemin le plus proche et le ponter à la canalisation des eaux usées.

Cette solution permettrait une économie de plus de Fr. 50'000.--. Une réponse est promise au plus tard à la prochaine séance des travaux et constructions, mais il serait souhaitable de l'obtenir avant le vote du crédit, soit ce soir même.

En réponse à une commissaire, M. Chobaz a précisé que les aménagements provisoires n'ont pu être intégrés dans la ligne budgétaire des travaux de rénovation (Fr. 4,5 mios).

A l'origine des études, il était prévu d'utiliser uniquement le pavillon de l'école Cérésolle. Ce n'est que lors des études menées conjointement avec le Département de l'instruction publique et le Sécurité des chantiers qu'est apparue la nécessité de libérer totalement les corps de bâtiments durant les travaux.

C'est pourquoi, la première étape impose le déplacement de 6 classes, qu'il n'a pas été possible de loger dans une autre école. Il a aussi été indiqué que l'emplacement du pavillon de Cérésolle sera remis en état par le Service des parcs, promenades et maintenance, après le déménagement.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission s'est prononcée en faveur du crédit de construction de Fr. 380'000.--, à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. CHOBAS : Vous l'avez déjà compris, personne ne conteste la nécessité de mettre en place deux pavillons provisoires pour réaliser les travaux de rénovation de l'école du Bachet. Le débat a essentiellement tourné autour du problème de l'évacuation des eaux usées de ces deux pavillons.

Avec mes maigres compétences en la matière, je vais essayer de vous restituer l'état de la situation, étant précisé, encore une fois, que nous reviendrons avec cet objet lors de la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions.

Comme je m'y étais engagé, le Service des travaux et constructions a repris contact avec le Sevac (Service d'évacuation des eaux) qui est rattaché au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement. Nous avons transmis à ce service deux propositions qui avaient été formulées en séance de commission, à savoir :

1. la solution du passage aérien. Le Service d'évacuation des eaux ne veut pas entrer en matière sur une telle solution. Je laisserai M. Rudaz donner des explications complémentaires en séance de commission, mais la réponse est clairement négative.
2. la deuxième solution consiste à traverser le bâtiment de Régéservice pour essayer de rejoindre les canalisations qui se trouvent du côté des Communes-Réunies ; cela sous-entendrait de faire passer des canalisations à travers le bâtiment de Régéservice, notamment dans le plafond des sous-sols, ce à quoi le Service d'évacuation des eaux est a priori aussi opposé.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Nous sommes, par conséquent, revenus avec la première solution que nous avons proposée au Sevac, qui consiste à se raccorder sur le réseau d'eaux claires du chemin des Pontets. Le Sevac, sur notre demande, entre en matière sur cette solution-là ; l'Etat de Genève qui, je vous le rappelle, est propriétaire du chemin puisque nous nous trouvons sur le domaine public cantonal et sur des parcelles privées également de l'Etat de Genève, donne également son accord.

Nous avons des plans pour cette zone de canalisations mais une vision locale qui en a été faite a poussé le Service des travaux et constructions à mandater une entreprise pour faire un contrôle vidéo et évaluer les mesures à prendre. Ces travaux sont en cours et, nous en aurons les résultats dans le courant de la semaine prochaine, ce qui fait, comme annoncé, que je reviendrai avec ce sujet devant la Commission des travaux et constructions, lors de sa prochaine séance qui aura lieu jeudi 12 mai. Je vous ferai part de toutes les mesures qui ont été prises à ce sujet. Si nous arrivons à cette solution-là, nous la réaliserons, étant entendu qu'elle devrait entraîner une moins-value par rapport à la solution originellement proposée devant les Commissions des travaux et constructions et finances et logement.

Je ne m'avance pas, en l'état, sur la différence entre la solution proposée et celle de raccordement sur le réseau d'eaux claires du chemin des Pontets, mais il est évident que cela devrait constituer en tout état une moins-value. C'est pour cela que je vous propose de ne pas modifier l'arrêté qui vous a été transmis et de vous présenter une solution définitive retenue dans le cadre de la prochaine séance de la Commission des travaux et constructions.

M. AUGSBURGER : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce qui a été dit. Je pense que le projet est mal ficelé, on n'a pas le droit de prévoir ce genre de chose avec un camion qui va venir vider des fosses, c'est absolument inutile. Je suis persuadé qu'on peut raccorder c'est un tuyau qui fait 5 cm. de diamètre, pour évacuer 4 W.C., le coût est moins de Fr. 15'000.--, avec l'électricité et la fouille enterrée depuis les pavillons jusqu'à la proximité, c'est-à-dire 15 mètres de Régéservice. Il y a un autre problème qui rentre en ligne de compte, les pavillons de Cérésole qu'on a acquis, on les a laissés deux ans vides sur place, parce qu'on ne sait pas où les mettre. Il faut racheter un deuxième container Fr. 150'000.--, ce sont les prix du marché, il n'y a rien à dire, mais ce deuxième container va être utilisé moins de 6 mois. Est-ce qu'on ne devrait pas étudier une possibilité de location, cela existe, il n'y a aucun problème, cela se fait, même à 2,70 m. de hauteur dans les caves.

Ce soir, je ne voterai pas cet objet, je demande le renvoi en Commission des travaux et constructions, qu'il soit voté le mois prochain quand on aura des choses claires présentées à nos deux solutions d'achat et de location, et un rapport sur l'évacuation d'eaux usées qui peut se faire à mon avis sans grand problème, avec un peu de bonne volonté.

Le fait de devoir voter ce crédit pour que les professeurs puissent déménager avant les vacances, ce n'est pas une raison. Poser ces deux pavillons avec les fondations, il n'y a pas un mois de travail. Pour la rentrée scolaire de fin août, on a largement le temps de le faire. C'est un faux problème, fournissez-nous d'autres solutions, donc je propose le renvoi en commission.

M. CHOBASZ : Je m'oppose catégoriquement à la proposition de renvoi en commission. Je rappelle qu'il n'est pas question d'attendre le mois de septembre pour ouvrir le

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

chantier mais qu'il est question d'ouvrir le chantier dès cet été et que, par ailleurs, la solution proposée par M. Augsburgers, a déjà été étudiée et qu'une réponse très claire y a été apportée. S'agissant de l'évacuation des eaux usées et s'agissant du deuxième pavillon, si M. Augsburgers a des propositions à formuler en séance plénière, tant mieux pour lui. En ce qui concerne le Service des travaux et constructions, nous avons fait notre travail dans la mesure où nous avons recherché d'autres solutions, évidemment plus économiques que celle consistant purement et simplement à acheter un deuxième pavillon.

Je rappelle aussi que si le premier pavillon à Cérésolle est resté en place, ce n'est pas parce qu'on ne savait pas où le mettre, c'est parce qu'on voulait éviter de le monter et le démonter trop souvent, puisqu'on sait que ce genre d'opération est susceptible d'entraîner quelques dégâts et que, par conséquent, compte tenu de la proximité de l'opération du Bachet, il a été décidé de laisser le pavillon sur place et de ne pas le démonter et remonter à un autre endroit puis ultérieurement au Bachet.

M. ALONSO : En ce qui me concerne, j'ai un peu l'impression de faire un travail de singe, on a eu tout le temps de discuter pour ces deux pavillons, on a reçu tous les documents concernant cet objet, et après en avoir discuté en séance de commission, voilà qu'on débarque avec de nouvelles solutions.

J'aimerais savoir à quoi sert de travailler dans les commissions ? S'agit-il d'une stratégie ? Si on est si connaisseur de ce sujet, on ne savait pas avant la dernière commission qu'on pouvait louer ces pavillons ? On l'apprend ce soir. Donc, je m'oppose fermement au renvoi en commission, et je demande au Conseil municipal de voter en l'état.

M. AESCHBACHER : Je vous propose de voter le renvoi en commission.

***Le renvoi en commission est refusé par 8 oui – 19 non – 4 abstentions.***

***L'arrêté 12) est accepté par 23 oui – 5 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).***

**13. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 14 avril 2005 -  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Réaménagement du stade de Lancy-Florimont – choix de la variante**  
=====

M. ZEHFUS présente le sujet (Cliché) : Pour faire suite à la séance du 20 janvier qui avait été rapportée au Conseil municipal de février 2005, les discussions se sont poursuivies dans le cadre de ce projet sportif.

Notre Conseiller administratif délégué nous a informés que deux crédits étaient inscrits aux budgets 2005 et 2006 pour les sommes de Fr. 700'000.-- et Fr. 800'000.--, respectivement pour un crédit d'étude et un crédit de construction pour la première étape qui ne concernera que les terrains de football et non les bâtiments.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Aucune réponse ne lui est parvenue du propriétaire de la dernière parcelle que notre commune souhaite acquérir.

Concernant les discussions avec l'Etat au sujet d'un éventuel échange de la parcelle, propriété de l'Etat et qui se trouve sur la partie de l'actuel terrain synthétique, il nous a précisé qu'elle est mise gratuitement à notre disposition depuis 25 ans et qu'il n'est pas nécessaire de précipiter les choses en l'état.

Dans le choix de la variante, les usagers soit le Lancy-Sport F.C. et l'Institut de Florimont, ont opté pour la variante D. Plusieurs commissaires ont également confirmé qu'il s'agissait du choix de leur groupe.

Notre chef du Service des travaux et constructions a précisé que cette variante D avait une sous-variante D1. Le terrain de football, situé sur l'actuel terrain synthétique, est diminué dans sa superficie et les gradins qui se trouvent en face du bâtiment principal, ne seront pas prolongés et cela, pour ne pas empiéter sur le talus, propriété de la commune. La problématique résidera dans le rapport longueur / largeur.

A la suite de ces deux explications, les deux variantes ont été soumises au vote. Résultat :

- Variante D1: 7 voix pour, 1 abstention.
- Variante D : 1 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

***Vote accepté à l'unanimité.***

**b) Audition de M. Daniel Casutt, Président du Grand-Lancy FC**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Cette rencontre avec les dirigeants du Grand-Lancy F.C. fait suite à l'assemblée générale du club en septembre dernier et aux questions posées par des Conseillers municipaux sur sa santé financière. Le Président était accompagné de M. Jean-Jacques Lapaire, secrétaire général.

En résumé, le club compte 24 équipes pour un nombre total de 420 membres. L'équipe fanion joue en 1ère ligue, alors que les autres équipes jouent dans d'autres ligues, y compris les juniors A, les interrégionaux et les seniors.

L'objectif principal du club est la formation et l'intégration des juniors dans la première équipe. Il règne une excellente ambiance au sein du club et ce point est très important.

La subvention de la ville de Lancy a permis l'engagement d'un directeur technique qui s'occupe du suivi et de la coordination avec les différents entraîneurs, grâce à des réunions mensuelles afin de faire le bilan. Une secrétaire a été engagée à mi-temps et le fichier des membres a été remis à jour, permettant de substantielles économies, par exemple, par le renvoi à l'Association Suisse de Football (A.S.F.) des passeports de joueurs ne faisant plus partie du club. L'équipement a été également renouvelé et des nouveaux ballons ont été achetés.

La recherche de « sponsors » est un des buts du comité. La gestion des panneaux publicitaires a été réactualisée, le tout pour assurer la pérennité financière du club

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

dans son avenir. Les dirigeants préparent une grande fête annuelle qui regroupera parents/enfants, toutes catégories confondues. Il y aura un « loto bouse ». J'explique : une vache est amenée sur le terrain quadrillé de numéros et c'est au bon vouloir du bovidé que les numéros sont choisis. La buvette apporte un petit revenu mais elle est également très utile pour les repas après les matchs et les déjeuners lors de départs très matinaux pour d'autres cantons des juniors. Les prix y sont très attractifs. D'autres manifestations sont organisées comme un repas annuel de soutien et un tournoi de cartes.

Le nouveau comité a repris un club malade financièrement. Il y avait un trou financier de l'ordre de Fr. 100'000.-- comme des arriérés sur plusieurs années des cotisations AVS et de la TVA. Il fait tout pour assainir la situation antérieure due principalement à l'impossibilité par les anciens dirigeants, dont une partie est restée au comité, de contrôler la comptabilité et le travail des employés dans l'ancienne structure.

A ce jour, les arriérés sont presque tous effacés et le nouveau comité, malgré les difficultés, s'est engagé à maintenir la réalisation de tous ses projets et ce, grâce à la subvention annuelle versée en avance par notre commune.

Aux différentes questions des commissaires, nos deux invités ont répondu comme suit : La couleur des maillots du club, soit bleu/blanc, est la couleur d'origine lorsqu'il s'appelait le St-Michel F.C. Les couleurs de la ville de Lancy sont portées par le Lancy Sport F.C.

Les postes les plus onéreux dans le budget sont ceux des entraîneurs, tous titulaires du diplôme de l'A.S.F., sauf pour les tous-petits. Le trio arbitral coûte également cher pour chaque match de même que les équipements, les lavages et les taxes A.S.F.

Des démarches sont toujours effectuées auprès de grandes entreprises pour trouver des soutiens, mais la problématique reste que même si la première équipe joue en 1ère ligue, il est difficile de proposer quelque chose en retour. Pour ces démarches, une plaquette explicative a été éditée et tous les commissaires en ont reçu une.

Les recettes de la buvette sont modestes, mais les prix sont attractifs et ce lieu est très important pour la vie du club, humainement parlant.

Quant au projet de fusion du club avec son homologue lancéen, le Grand-Lancy FC. avait accepté l'idée, mais le refus est venu du Lancy Sport F.C.

Pour mieux le connaître, le club possède son site internet : [www.grandlancyfc.ch](http://www.grandlancyfc.ch).

**c) Divers**  
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Les membres de la commission ont été informés au sujet de plusieurs manifestations et invitations: Grand-Prix de Lancy et tournoi de football réservé aux élus qui aura lieu sur le terrain des Cherpines.

La salle omnisports du Petit-Lancy a accueilli la finale de la coupe suisse de basket en fauteuil roulant. Malgré des difficultés résultant d'une certaine exigüité dans les ascenseurs, cette salle a été très appréciée.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Nous avons été informés, par notre Conseiller administratif délégué, d'un projet visant à transformer la Fondation du Stade de Genève en fondation de droit public. Un projet de loi a été remis aux commissaires et la récente votation en Ville de Genève n'aura pas d'impact sur ce projet.

Les associations sportives de notre commune ont été contactées afin de connaître le nombre de membres âgés de moins de 18 ans et ce, pour répondre à la motion du groupe Radical.

**14. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 9 mars 2005 -  
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****a) Audition de M. Sean Power, directeur de l'Institut Florimont**

=====  
Mme DILONARDO présente le sujet : M. Power remercie Lancy pour l'occasion qui lui est donnée de présenter l'Institut qui fête cette année ses 100 ans d'existence et de présence à Lancy.

L'Institut accueille 940 élèves répartis sur trois cycles de 300 élèves, de l'enseignement primaire, qui comprend l'enfantine, et deux cycles secondaires.

Le programme est basé sur les enseignements suisses et français. Il propose des filières pour l'obtention de la Maturité suisse ou du Baccalauréat français. Avec une section anglophone.

Le choix entre bac et maturité s'opère en première année du deuxième cycle secondaire, avec toutefois la possibilité de passer d'un système à l'autre jusqu'au début de la deuxième année.

A l'époque de l'Internat, la majorité des élèves était inscrite en système français. La répartition est désormais équilibrée. Les élèves proviennent de tous les pays mais surtout de la région genevoise.

L'Institut, à l'origine catholique, a une direction laïque depuis 1995, mais a conservé les principes fondateurs de Saint-François de Salles. 52 % des élèves sont catholiques. Aujourd'hui, seuls 26 élèves de la région sur 946 sont internes. L'internat sera donc abandonné cette année.

L'Institut ayant besoin d'espace à aménager, les locaux libérés par la suppression de l'internat, seront donc affectés à l'externat afin d'améliorer les infrastructures.

L'enseignement est désormais mixte dès les classes enfantines. Dans les trois cycles, on compte 49,8 % de filles, et 24 ou 25 élèves dans les grandes classes, pour les matières principales. Dans les classes à options, les groupes sont plus petits.

L'encadrement est assuré avec 83 postes d'enseignants à plein-temps et 80 employés d'intendance et des services administratifs.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Les parents inscrivent leurs enfants dans cette école parce qu'ils sont attirés par l'encadrement soutenu et l'attention donnée à l'individu.

Les parents sont assez présents pour les événements de l'école et en particulier pour la séance annuelle d'inscriptions. La volonté est de tirer les individus vers le haut. Il n'y a pas que de bons élèves, et certains élèves ne réussiraient pas forcément dans l'enseignement public.

Un commissaire demande quelle est la situation de l'Institut, par rapport aux événements malheureux survenus il y a deux ans et que la presse a relayé. M. Power répond que la justice suit son cours. L'Institut n'étant pas directement impliqué, il n'a donc que peu d'éléments d'information.

Concernant les tarifs de l'Institut une brochure est distribuée. Certaines familles sont aisées, d'autres familles le sont moins. Ces dernières peuvent être attirées, soit par la dimension catholique, soit par l'encadrement poussé proposé aux élèves. 100 % des élèves s'acheminent vers des formations professionnelles ou universitaires plutôt scientifiques que littéraires.

Les sessions d'examens de maturité pour les écoles privées, qui autrefois se déroulaient dans toute la Suisse romande, sont organisées maintenant en 2 sessions février et septembre. Ces dates n'étant pas idéales, l'Association des écoles privées, à l'occasion de l'instauration de la nouvelle maturité, espère un changement avec une session en juin ou juillet. Les examens sont actuellement centralisés à Lausanne. Le taux de réussite se situe en général entre 85 et 95 %. Une minorité d'élèves effectue toute la scolarité à l'Institut de la maternelle à la maturité.

Généralement, les élèves effectuent le cycle primaire, puis le premier cycle secondaire. À partir de là, il y a généralement beaucoup de départs. Cela permet d'accueillir de nouveaux élèves pour le deuxième cycle secondaire. On accepte des nouveaux élèves jusqu'à la deuxième année de ce cycle, après, l'intégration est plus difficile.

Un commissaire, ancien élève, demande si l'Institut accueille des élèves boursiers issus de familles défavorisées.

L'Institut, qui n'a pas les tarifs les plus élevés de l'enseignement privé à Genève, ce qui est conforme à la philosophie des Pères, n'accorde des subventions qu'aux familles d'enfants déjà scolarisés à l'Institut, qui auraient temporairement des difficultés financières.

L'an passé, la demande a été plus forte pour le premier cycle, et il n'a pas été possible d'accepter toutes les demandes pour certaines classes. Pour le secondaire, les départs compensent les arrivées. La dispersion des élèves dans les enseignements à options permet également une plus grande souplesse.

Des cours d'escrime, ouverts au public, sont donnés dans les bâtiments de l'Institut. M. Daher, maître d'armes, est extérieur à l'école, il donne des cours d'Aïkido.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005****b) Audition de M. Delavaux de la Banque alimentaire**

=====  
Mme DILONARDO présente le sujet : La Banque alimentaire genevoise, autrefois Banque alimentaire de Lancy et Plan-les-Ouates, est soutenue depuis 6 ans par la commune de Lancy qui lui a remis l'an passé le traditionnel chèque de Noël.

*Historique* - Sa naissance date de 1999, avec pour but la collecte de denrées alimentaires et de leur redistribution. Les services sociaux d'Onex et Lancy, la Virgule, la Protection civile de Lancy avaient chacun leur réseau. La Banque alimentaire est née du désir de rationaliser les collectes sous la forme associative selon les articles 60 et suivants du code civil suisse. L'association a un local mis à disposition par la commune dans l'école des Palettes, qui sert de base de stockage et de distribution des denrées.

La Fédération européenne des banques alimentaires est régie par une Charte européenne. Le fonctionnement est similaire à l'association genevoise. Une mise en conformité avec la Fédération a été nécessaire. Le statut de membre de la Fédération permet d'échanger les savoirs et les expériences, à l'occasion des Assises annuelles.

L'association n'a pas de but lucratif et elle est neutre politiquement. Elle est juste l'intermédiaire entre les fournisseurs et les bénéficiaires. Les buts de la Banque alimentaire genevoise sont la lutte contre la faim et le gaspillage. Elle est une association au service d'autres associations. Elle occupe une trentaine de bénévoles.

L'approvisionnement se fait auprès d'entreprises comme les Laiteries Réunies, l'Union Maraîchère de Genève ou divers autres fournisseurs. Des collectes sont organisées à l'entrée des grands magasins pour diversifier les denrées récoltées. La chaîne du froid doit être respectée.

Une convention lie toutes les institutions partenaires du réseau, soit :

- les services sociaux des communes de Lancy, Plan-Ies-Ouates et Onex,
- l'association « Casse-Croûte » d'Onex qui fournit des repas à une centaine de personnes par semaine,
- l'atelier alimentaire pour le quatrième âge,
- l'association « la Virgule » et depuis peu « l'Armée du salut ».

La Banque bénéficie : de locaux mis à disposition par Lancy, une subvention de Fr. 3000.-- d'Onex et Plan-les-Ouates.

En projet: l'achat d'un camion frigorifique, permettant la congélation jusqu'à moins 30° ; la chaîne du froid sera donc respectée. Il pourra être conduit avec un permis standard. Son acquisition est rendue possible grâce à des dons de la Loterie Romande et de l'entreprise Japan Tobacco International. Il fait des déplacements plus éloignés pour la récolte de denrées et pourrait stocker des aliments au froid.

La Banque alimentaire recherche aussi un local plus grand, de 1500 m2, pour augmenter sa capacité de stockage. Il y a un réel besoin; les fournisseurs existent et beaucoup de nourriture est encore jetée.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Autre projet en cours : l'échange de marchandises avec la Banque alimentaire de Haute-Savoie. Mais la douane suisse pose des problèmes à l'importation de denrées en provenance de France.

Pour répondre à quelques questions des commissaires, nous apprenons que la Ville de Genève souhaite organiser une centrale d'achats alimentaires pour les institutions sociales qui n'ont pas les moyens de se fournir elles-mêmes. Ce projet a été rejeté. Il est en phase de reformulation. Ce projet coûterait très cher à la collectivité, alors qu'il y a de quoi se pourvoir gratuitement et en quantité.

Suite à la mise en conformité avec la Charte européenne, la Banque alimentaire genevoise a dû renoncer à la distribution des cornets alimentaires. C'est le Service social de Lancy qui se charge désormais de la distribution aux familles qui en bénéficiaient.

La Banque alimentaire genevoise n'a pas de contacts directs avec les bénéficiaires qui sont des personnes connues du Service social, du CASS ou de l'Hospice Général et qui sont au bénéfice d'une autorisation sous une forme ou une autre.

En 2003, la Banque a distribué 4312 sacs de nourritures. En 2004, environ 1700 sacs ont été distribués. Actuellement ce sont 70 sacs qui sont distribués par semaine à Lancy et à Onex environ 100 sacs. En une année la quantité de nourriture récoltée avoisine les 20 tonnes.

Un commissaire demande si des grands magasins comme la Coop ou la Migros participent à la récolte. Ces entreprises ont passé des contrats d'exclusivité avec un autre organisme caritatif, «Tables suisses» qui récupère les denrées, sans les stocker toutefois. La redistribution est assurée en même temps que la tournée de récolte. Les bénéficiaires doivent être membres et les donateurs paient une cotisation. Etant donné que ce système peine à pénétrer la Suisse Romande, la Banque alimentaire genevoise a signé un partenariat qui lui permettra de collecter de la nourriture auprès des magasins Migros et Coop, à Genève.

M. Delavaux précise à un commissaire que la Banque fonctionne complètement sur le bénévolat. Les bénévoles sont uniquement dédommagés pour les tournées et livraisons effectuées avec leurs véhicules privés, s'ils le demandent. Mme Guadagnini précise qu'il y a tout de même deux salariés, elle-même en tant que responsable du Service social de Plan-les-Ouates, qui utilise une fraction de son temps de travail pour le développement de la Banque alimentaire afin que celle-ci puisse acquérir une autonomie totale. Et à Lancy, M. Demierre et Mme Aeschbach donnent du temps dans le même but. Les bénévoles signent un contrat moral de confiance garant de fidélité et de régularité.

Un commissaire se propose comme bénévole pour participer aux activités de la Banque alimentaire

**Séance ordinaire du 28 avril 2005****c) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Un commissaire, qui désire des actions concrètes, en propose une par le biais de cette commission. « La Campagne pour le respect ».

Il propose d'auditionner son président M. Castella, maire d'Avusy, puis d'adhérer à cette association. Le type d'engagement peut se traduire par une campagne d'affichage, des manifestations ou par l'ajout du logo de la campagne sur ses documents. L'action est ciblée en particulier sur le sport, où la violence est courante. L'adhésion coûte Fr. 400.--. Cette initiative peut avoir des effets positifs sur la vie sociale d'une commune. Un dossier est remis à M. Baertschi.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la prochaine séance est déjà complet. Un grand nombre de sujets a été proposé :

- l'encadrement social des handicapés,
- les « Mamans de jour », et
- « l'Agenda 21. » devra être impérativement traité.

M. Baertschi informe qu'il a proposé au Président d'accueillir les auteurs d'une étude sociologique sur le quartier des Palettes (dite OASIS) conduite par l'Institut des études sociales. Les auteurs de cette étude seront invités à une séance ordinaire de la commission des affaires sociales, ouverte à tout le Conseil municipal.

Il est rappelé que Lancy accueille les sièges de plusieurs institutions sociales, dont les Ateliers de Clair-Bois, qui fêtent leurs 30 ans cette année, de même qu'une Institution pour les enfants handicapés, « l'Astural », organisme qui accueille des enfants en rupture de scolarité. Il s'agit d'une série de choses sur lesquelles la commission pourrait travailler.

La soirée de projection de films de Clair-Bois fut très appréciée. Le Président avait demandé que cette soirée soit considérée comme une séance ordinaire mais, qu'en contrepartie, les commissaires devaient payer leur place de cinéma.

**15. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 21 mars 2005 -  
Rapporteur : M. Frédéric PROGIN****a) Audition de M. Frédéric Hofmann, président de « Lancy Percussions »**

=====

M. PROGIN présente le sujet : MM. Frédéric Hofmann, Président et Eric Meylan, Directeur musical, nous présentent leur société.

« Lancy Percussions Genève » (LPG), qui s'appelait à l'origine la « Batterie de Marche Genève », a été fondé en 1979 par un groupe de percussionnistes issus de la Fanfare de Plainpalais. Ils disposaient d'un local dans l'ancienne école du Petit-Lancy et ont participé, depuis ses débuts, à la Fête des écoles, où ils défilent, drapeau déployé.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

La situation financière de la société est saine, à tel point que la subvention, qui avait été demandée a été réévaluée et la demande revue à la baisse. Aucun investissement important n'est prévu.

Les rythmes joués par la Société sont différents de ceux d'une batterie de fanfare et utilise d'autres instruments

La Direction musicale, est depuis 1994, assurée par M. Meylan. Dès lors, la Société a connu une évolution dans sa façon de jouer, en reprenant des pièces de parades nord-américaines.

Elle s'intéresse, maintenant, aussi aux musiques sud-américaines et entame une collaboration prometteuse avec un groupe de cornemuses galiciennes. Une présentation du fruit de ce travail en commun aura notamment lieu lors de la Fête des écoles.

La Société participe aux défilés de la Commune et effectue des sorties en dehors de celles-ci, voire à l'étranger. Les sorties extérieures sont en diminution en raison des problèmes de recrutement.

En effet, cet ensemble rencontre les mêmes problèmes de recrutement que les autres groupements musicaux. Il a essentiellement recours au bouche à oreille et à la sollicitation de proches pour renouveler ses effectifs.

LPG n'est pas une école de musique. Des mises à jour, avant les répétitions, sont proposées par le Directeur mais, aucun cours n'est prévu. L'apprentissage se fait surtout sur le tas. La connaissance du solfège n'est pas nécessaire pour entrer dans la Société. Un bon sens du rythme peut être suffisant.

« Lancy Percussions Genève » se dit très bien servie par la Commune et l'en remercie. Notamment, le chantier de l'école et l'aménagement de leur nouveau local, dans les sous-sols de la salle communale du Petit-Lancy ont été très bien gérés par le Service des travaux et constructions.

La participation à la Fête de la musique constituera une première pour la Société. Il s'agit d'un autre contexte que les défilés. Elle devra prévoir un répertoire suffisant. La collaboration des cornemuses rendra cela possible.

La Société va faire des efforts dans le sens d'une plus grande visibilité.

Sur proposition du Maire, M. Hofmann retient l'idée d'organiser un apéritif dans le nouveau local de la Société.

**b) Point sur les programmes de sensibilisation de la danse contemporaine dans les écoles et de « danse en été » dans la campagne Bernasconi**

=====

M. PROGIN présente le sujet : Ce travail, mené essentiellement par Mme Mariéthoz, en collaboration avec une chorégraphe, Mme Nathalie Tachella, a pour but de définir ce qu'il convient de développer comme programmes de sensibilisation, dans les écoles.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

La démarche rencontre un grand succès auprès des enseignants. Un des points est la proposition d'abonnements à tarifs réduits pour les spectacles de l'ADC. Un autre, l'organisation de rencontres avec Mme Tachella dans les classes.

Les spectacles ayant lieu en soirée, ils s'adressent moins aux élèves de primaire. Des classes du CEPTA pourraient par contre en profiter.

Un catalogue, « l'art et les enfants », est distribué dans toutes les écoles. Ce catalogue donne des informations sur les spectacles. Les maîtres peuvent aussi s'inscrire pour des visites commentées à la Villa Bernasconi. A ce jour, tous les programmes ne sont pas encore finalisés.

Le second aspect du projet est lié à la sensibilisation du grand public.

Le 16 avril, une rencontre avec un grand chorégraphe, animée par un journaliste spécialisé a eu lieu à la villa Bernasconi.

Le projet de la manifestation « Danse en été » suit son cours. Ce dernier a pour but de prolonger la programmation de l'ADC dans le cadre de la Fête de la musique avec un petit festival de danse.

Le Musée d'art et d'histoire n'étant pas adéquat pour des raisons de sécurité, l'ADC a proposé de venir à Lancy. Le parc de la Villa Bernasconi, a été choisi. Le spectacle, qui sera présenté est « Le poids des éponges ». Un spectacle enthousiasmant qui peut plaire à tout le monde. Les représentations devraient avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 7 juillet, mais les dates restent à confirmer.

La chorégraphe et danseuse Noemi Lapzeson est aussi invitée pour l'animation d'un stage à la Villa Bernasconi dans le cadre d'une résidence d'été.

Pour conclure, Mme Mamie estime que les premiers résultats de ce programme de sensibilisation sont encourageants, au point que certains enseignants rencontrés projettent de monter un spectacle de danse avec la collaboration de Mme Tachella.

Le Maire rappelle que l'idée de base du programme est de sensibiliser les habitants de Lancy à l'installation de la Maison de la danse à Lancy-Sud.

La Présidente se propose d'organiser des sorties avec les membres de la Commission pour assister à des répétitions ou à des spectacles de l'ADC. Ces dernières contribueront à savoir de quoi l'on parle et à convaincre.

**c) Point sur le projet de bibliothèque multimédia à Lancy-Sud**

=====

M. PROGIN présente le sujet : Le groupe de réflexion s'est réuni les 26 janvier et 23 février derniers. Mme Arnold, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates, Mme Scaravelli, responsable de la bibliothèque du Petit-Lancy, M. Stalder, responsable des bibliothèques de la Commune de Vernier, M. de Planta, architecte du projet de centre socioculturel et le Maire font partie de ce groupe.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates réaffirment leur volonté de réaliser une bibliothèque axée sur le multimédia.

Il faut relever que le multimédia exige de plus grands besoins en temps et en infrastructure.

L'offre comprendra des « compact disc », des cassettes vidéo, des « Digital vidéo Disc » (DVD), ainsi que des accès à Internet. Ces services nécessiteront un encadrement en personnel important.

Une collection multimédia est plus fragile et se renouvelle ainsi à hauteur de 10 % après la première année.

Ces éléments font que le budget pour une bibliothèque multimédia doit être multiplié par trois par rapport à une bibliothèque traditionnelle.

L'emplacement de la bibliothèque dans le centre est déterminé et visible dans les plans. La surface prévue s'élève à 670 m<sup>2</sup>.

Il faudra encore déterminer certaines modalités de réalisation. Toutefois, tout cela est possible sans sortir de l'enveloppe globale du bâtiment, dont les mètres carrés sont maintenant figés.

A la demande de Mme Arnold, Conseillère administrative de Plan-les-Ouates, le Maire a écrit une lettre au Conseil administratif de Plan-les-Ouates pour formaliser la volonté de collaboration bipartite pour ce projet.

Notre Conseiller administratif délégué est, d'ores et déjà, invité à Plan-les-Ouates pour s'exprimer devant la commission de la culture.

Le calendrier de réalisations, qui avait été établi, s'en retrouve un peu retardé. Le vote du crédit d'étude se fera au mieux en septembre.

Lors d'une prochaine séance, la Commission devra se déterminer par un vote de principe sur les axes prioritaires du Centre socioculturel. Après ce vote, le Conseil municipal se prononcera, vraisemblablement en septembre, sur le principe du projet. Avec le crédit d'étude, l'architecte pourra ensuite porter le projet jusqu'à l'autorisation de construire.

La future bibliothèque touchera une vingtaine de milliers d'habitants, si l'on compte les futurs développements, comme le périmètre de la Chapelle-les-Sciers.

Un seul Commissaire semble douter de l'utilité d'un centre multimédia, considérant qu'une étude devrait être menée et que les gens seraient équipés à domicile. Cet avis, de même que ses interrogations sur le piratage ne semblent pas être partagés par le reste de la Commission.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005****d) Divers**

=====

M. PROGIN présente le sujet : L'exposition qui se déroule actuellement à la Villa Bernasconi est liée à la remise du prix du graphisme suisse (Design Network Switzerland).

Cette manifestation, qui a eu lieu pour la première fois à Genève le 15 avril, s'est, par le passé, toujours déroulée en Suisse alémanique.

Il s'agit là d'une retombée, plus positive que d'autres, de l'exposition « Lancy-Los Angeles » qui avait été réalisée en collaboration avec l'Ecole supérieure d'arts appliqués de Genève.

Dans un autre registre, l'exposition des artistes lancéens, à la Ferme Marignac, s'est déroulée du 9 au 15 avril 2004.

La prochaine séance de la Commission devait avoir lieu le 30 mai. Une permutation a été effectuée avec la Commission de l'administration, affaires économiques et information. De ce fait, la prochaine séance se réunira le 2 mai.

La proposition de constituer un fonds municipal d'arts visuels et appliqués sera abordée lors de cette séance.

Le groupe de travail sur la Conférence culturelle s'est réuni le 1<sup>er</sup> mars. Une prochaine réunion est prévue pour le mois de juin. Il s'agit maintenant d'avancer au niveau des magistrats, qui doivent proposer des résolutions à leur Conseil municipal, à l'instar de la Ville de Genève et du Grand Conseil qui l'ont déjà fait. Pour Lancy, ce point est également à l'ordre du jour de notre prochaine commission.

Précisons que la Conférence culturelle fonctionnera comme un Forum et ne sera pas un lieu de financement. Elle permettra d'éviter des doublons dans la planification des investissements culturels, de débloquer certaines situations et de mettre en place des collaborations qui permettront aux Communes de partager les frais.

Enfin, le Maire conclut sur une note réjouissante en annonçant la naissance de la petite Giulia, fille de Mme Mariéthoz.

**16. STADE DE GENEVE – PROJET DE RESOLUTION**

---

M. FAVRE : Je tiens à préciser que ce n'est pas une résolution du groupe Démocrate-chrétien, elle émane de Claudine Corminboeuf et moi-même. Je vais la lire pour le public. Nous nous excusons de l'urgence de l'avoir posée sur vos places ce soir.

M. CHOBASZ : Je n'entends pas intervenir directement sur le fond de ce projet de résolution et je vous laisserai évidemment la pleine responsabilité du sort que vous entendez réserver à cette résolution.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Cela étant, je tenais néanmoins à intervenir dans le débat, comme j'avais prévu de le faire, indépendamment de la résolution que vous avez découvert sur votre place.

Si, en tant que président de l'Association des communes genevoises, le vote des Genevois de dimanche dernier relatif au transfert des charges de l'Etat vers les communes m'a réjoui, celui du corps électoral de la Ville de Genève afférent au stade de la Praille m'a catastrophé, voire écoeuré.

Même si je peux comprendre certaines réactions face au gâchis du Servette FC, face au football-business, à ses dérives et ses implications et conséquences pénales, je ne peux pas accepter, sur le principe, qu'une collectivité publique renie ses engagements et tente d'oublier ses responsabilités en voulant de surcroît les faire assumer par d'autres.

Même si une majorité, je ne l'oublie pas, du Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté d'assumer les engagements de son représentant au Conseil de Fondation, - représentant qui, soit dit en passant, pendant 5 ans, s'est copieusement servi de l'image du stade à titre personnel et qui a quitté, je devrais plutôt dire fui, le Conseil de fondation une fois l'inauguration et une fois après son énième réélection consommées - même si donc le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté de faire face à ses engagements, certains ont cru porteur de contester un crédit à coup d'arguments qui, quelle que soit leur pertinence, m'apparaissent pour moi tardifs et hors de l'actualité.

Par ailleurs, la campagne électorale qui a précédé la votation a démontré que certaines formes de populisme n'étaient pas spécifiques à la Droite.

Disons-le haut et fort : l'Etat de Genève et la Ville de Lancy ont pleinement assumé leurs responsabilités dans le cadre de la Fondation et se sont montré des partenaires publics, de mon point de vue, fiables. Les partenaires privés, avec plus ou moins de constance ou avec plus ou moins de difficulté, avaient aussi accepté de faire face à leur engagement dans le cadre du montage financier qui était prévu.

Aujourd'hui, après le vote très clair de la Ville de Genève, la Fondation du Stade de Genève (FSG) se trouve dans une situation critique et, surtout, une situation qui ne peut pas s'éterniser. Dès lors, il faut préciser que la Fondation va engager, dans les jours qui viennent, des discussions avec ses partenaires privés et avec l'entreprise Zschokke pour tenter de trouver une solution à la dérobade de la Ville de Genève et trouver surtout une solution dans les plus proches délais.

Dans ce contexte, deux voies sont possibles :

- soit une solution a été effectivement trouvée qui permet la poursuite de l'activité de la FSG ;
- soit la FSG ne trouve aucune solution et sera contrainte d'annoncer à la justice qu'elle se trouve dans l'incapacité de faire face à ses engagements financiers, ce qui déclenchera la procédure de mise en faillite de la Fondation.

Les opposants au stade, qui se réjouissent aujourd'hui sont, à leur insu de leur plein gré, en train de fabriquer le plus bel autogoal de leur brève carrière de footballeur en transformant plusieurs dizaines de millions d'investissements publics en cadeaux privés.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Je tenais simplement à vous faire part de la gravité de cette situation, de l'urgence qu'elle revêt et je suis bien sûr à disposition, non seulement de mes collègues, comme je l'ai toujours été, mais de votre Conseil pour lui fournir toutes informations utiles dans les semaines qui viennent ou dans les jours qui viennent sur l'évolution de la situation, compte tenu de l'implication, comme l'a souligné M. Favre, de la Ville de Lancy dans le dossier.

M. ERETZIAN : Enfin, je suis soulagé de constater que deux de mes collègues, des autres partis, ne sont pas complètement sourds. En effet, je suis intervenu ici-même pour défendre le FC Servette en m'inquiétant de ce qui allait arriver si ce club faisait faillite. Je pense que mes collègues dormaient profondément ce soir-là, alors que nous allions gaiement dans le mur. J'accepterai cette résolution, sous réserve d'accepter des propositions d'engagement de la Commission des finances et logement, et je remercie M. Chobaz pour les explications claires qu'il nous a données.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Au risque de passer pour une populiste de Gauche, je voudrais souligner que, si Lancy est perdante sur ses frais, elle a tout de même eu des bénéfices relativement significatifs de par l'implantation du centre commercial, dont la construction était liée à celle du stade.

Par ailleurs, je trouve un peu stupéfiant que des arguments aussi superficiels que le rebaptême du stade ou la mise à disposition de places soit avancé pour remporter notre adhésion à un nouvel engagement. Je m'opposerai à tout investissement supplémentaire de notre collectivité pour ce projet. Par ailleurs, commençant à connaître cette assemblée, je m'oppose totalement à ce que le Conseil municipal soit convoqué à ce sujet, mais propose que, pour respecter le débat démocratique souhaité par mes collègues, la question soit discutée en Commission des finances et logement.

M. AUGSBURGER : J'aimerais simplement dire à M. Favre qu'il a 10 mois de retard. J'ai proposé cela au mois de juin de l'année passée, de convoquer au mois de juillet une séance supplémentaire de façon à sauver le stade. Il y avait encore une équipe qui jouait à ce moment-là. Contrairement à Mme Juillerat Van der Linden, je suis pour une séance, mais du Conseil municipal, ce n'est pas une commission qui doit parler de ce sujet, c'est le Conseil municipal. Tout le monde doit être présent, cela évitera à M. Alonso de faire des remarques en disant : pourquoi on rediscute de ce qu'on a discuté en commission ? J'aimerais vous dire que vous êtes en train de faire un immense auto-goal. Je vous soutiendrai, mais le référendum qui suivra, il est quasiment déjà signé, les Lancéens ne vont pas nous suivre. On est 10 mois trop tard, je suis désolé.

M. ALONSO : Je présente à M. Augsburgers mes plus plates excuses d'avoir essayé de m'opposer à la déferlante injurieuse à laquelle il nous a habitués.

M. FAVRE : Juste pour ceux qui craignent un référendum, effectivement, on peut avoir peur toute sa vie, on ne peut avoir peur tout le temps, mais je crois qu'on est convaincu de ses idées on est convaincu des nécessités. La démagogie qui a prévalu dans cette campagne qui a permis aux opposants de gagner à 66 ou 68 %, il faut dire que la Ville a fait une campagne catastrophique. La campagne de la Ville était lamentable, à aucun moment, elle n'a articulé les gains qu'elle a faits, le stade de Balxert, le stade des Charmilles, etc. la Ville s'est comportée d'une manière indue, comme l'a souvent rappelé M. Chobaz, je crois que ceux qui ont peur, ils ont peur,

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

mais tant pis, Claudine et moi on ira seuls au combat. Ce n'est pas le groupe Démocrate-chrétien, c'est Claudine et moi qui faisons cela, on a les épaules larges.

Il n'est pas question d'articuler le moindre chiffre, le but est de donner une impulsion, de montrer aux investisseurs privés qui ont quand même mis tellement d'argent dans ce projet, leur montrer qu'on ne les laisse pas tomber, qu'on est là, ne serait-ce qu'un soutien moral, de leur montrer qu'on prend acte, dans l'intérêt de notre commune. Malgré tout, je suis persuadé que le stade est lié au centre commercial. On a intérêt à ce que ce centre commercial fonctionne, ce sera un lieu de vie. On a voté tout à l'heure des cinémas pour justement redynamiser ce centre. Quand on entend des sons de cloches qu'il faudrait démolir le stade, tout à l'heure on a parlé de cité bananière, quand on entend des gens s'exprimer de cette manière-là, ce n'est qu'un manque de respect pour ceux qui ont réalisé ce stade et qui y ont travaillé.

Je vous laisse libres du choix de votre décision. Je suis plutôt pour une séance plénière, comme l'a dit mon ami de 30 ans, M. Gilles.

M. PAGE : Je trouve qu'on aborde ce sujet dans la gaieté, et ce n'est pas un sujet très gai. Nous avons un stade qu'on veut conserver, c'est tout à fait honorable, mais qui va jouer dessus ? On nous propose le Grand-Lancy et Lancy Sports, c'est tout à fait aussi honorable, mais enfin, ce n'est pas avec cela qu'on va augmenter les finances du stade de la Praille. Il y a tout de même des questions qui se posent et je suis tout à fait d'accord qu'on les discute, qu'on le fasse au sein du Conseil municipal ou à la commission du Conseil municipal, pourquoi pas, cela évitera peut-être des interrogations entre deux groupes. Je pense qu'il faudra avoir les informations que M. Chobaz nous promet, et aussi savoir ce que l'on va faire avec ce stade. Pour le moment, c'est un stade de football, on a vu qu'avec Johnny Hallyday, la sono ne marchait pas. Est-ce qu'il y a une amélioration possible ? Est-ce qu'on peut faire autre chose que du football ? Et qui mettra-t-on en dehors de l'Euro sur ce stade ? Je suis tout à fait d'accord, en dehors du côté folklorique, je soutiens la résolution, c'est plaisant, mais cela n'est pas encore au stade de la discussion. Le référendum on l'aura de toute façon.

Je pense qu'il faudra en discuter, mais je pense qu'il faudra avoir des informations et connaître quelles sont les démarches qui se font auprès des privés, des gens qui ont mis de l'argent.

Mme CASUTT : Cette résolution nous amène à avoir une discussion, à se poser des questions sur ce stade, sur son avenir, en elle-même, elle ne dit pas que la commune de Lancy va remettre quelques millions pour éponger les dettes. Je ne suis pas opposée à une réunion plénière, ce qui serait conseillé et qui permettrait à tout le monde de poser des questions, c'est d'inviter la Fondation du stade.

Mme BUUNK-DROZ : Je suis tout à fait d'accord avec vous M. Augsburg, on a 10 mois de retard, il aurait fallu prévoir, enfin gouverner c'est prévoir, je l'ai déjà dit une fois ici. Maintenant, nous sommes en situation de crise, il faut en effet se réunir, ce que je proposerai, c'est une séance plénière, c'est peut-être difficile à organiser, difficile à discuter, mais une séance de la Commission des finances et logement élargie, comme cela vient celui qui est intéressé et avec peut-être des personnes qui seraient invitées pour pouvoir discuter avec elles, une fois qu'on aura des éléments fiables. Evitons que cela devienne notre Colisée lancéen.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. ALONSO : Je crois que c'est impossible, comme le disait M. Page, il faut traiter avec beaucoup de sérieux. Il y a une information du Conseil administratif, je pense que ce serait bien que cette information soit diffusée dans tous les groupes, et après on en discute. J'ai tout à fait confiance en M. Favre de vouloir conserver ce stade, je crois que ce pourrait aussi être une bonne chose. Par contre, je ne vois pas de quoi on va discuter, si ce n'est pas d'argent. Peut-être que les entreprises privées sont d'accord de remettre de l'argent. Je vous demanderai, M. le Président, de nous faire parvenir un document le plus exhaustif possible pour qu'on puisse l'étudier et en débattre en connaissance de cause.

M. FAVRE : Pour répondre à M. Page, à sa question : qui va aller sur le stade ? Le match Suisse-Israël est prévu au mois de septembre, Genève est envisagé, et peut-être dans 4-5 ans, les jeunes du Servette vont pouvoir revenir sur ce terrain. C'est également une motivation pour les juniors de Lancy, cela fera de la publicité si le Grand-Lancy joue de temps en temps ses matches pour les gens qui viendront du fin fond du Valais, de Fribourg ou du canton de Vaud, ils seront très motivés pour venir jouer dans le stade de la Praille.

J'ai entendu dire que beaucoup de travaux restaient encore à faire, on parle de Fr. 10 millions, la créance de l'entreprise Zschokke, j'ai entendu parler d'environ Fr. 5-6 millions d'espaces qu'on nous a promis à la commune et qu'on ne peut pas utiliser parce qu'ils ne sont pas terminés. Ce sont des questions qui sont à poser, il y a bien évidemment les implications financières, ça peut être une caution sur un prêt, ça peut être Fr. 500'000.-- ou Fr. 200'000.--, on ne connaît pas les chiffres. C'est clair que l'argent sera le moteur, il y a aussi d'autres questions qui peuvent nous inciter à aller de l'avant ou dire non, on recule, c'est vraiment trop grave comme situation.

A mon avis, je préfère une séance plénière où tout est ouvert avec éventuellement la participation des deux co-partenaires de la Fondation.

M. CHOBASZ : Juste une réponse à M. Alonso. Vous donner de la documentation, c'est facile ; j'ai 15 classeurs et on peut vous abreuver de documentation. Je crois que, si on fait une séance, ce qui est important, indépendamment du passé, c'est surtout la situation présente et les perspectives d'avenir à court terme et à moyen terme. Le dossier va évoluer et je vous le dis très clairement, le but de la fondation est de trouver une solution dans des délais rapides. Je vous rappelle que j'ai le « privilège » de faire partie du Conseil de fondation avec les responsabilités qui sont attachées aux membres d'un Conseil de fondation. Nous siégeons aujourd'hui à trois membres au Conseil de fondation : deux représentants de l'Etat et un représentant de la Ville de Lancy, celui qui vous parle. Nous n'entendons pas prolonger ou faire croire à un créancier que la situation pourrait s'améliorer, s'il n'y a aucune perspective d'amélioration à court terme.

Par conséquent, il est hors de question d'attendre cet été ou d'attendre la fin du mois de juin pour que le dossier avance. Nous sommes actuellement dans une période que j'appellerai un chemin critique ou, comme je vous l'ai expliqué, nous estimons, au niveau du Conseil de fondation, que nous devons prendre une orientation.

Encore une fois, si vous décidez d'organiser une séance, c'est volontiers que j'y viendrai. J'y ferai venir aussi d'autres personnes de manière à pouvoir vous présenter les nouvelles les plus récentes, qui seront sûrement postérieures à la discussion de ce soir, et, d'autre part, les perspectives à court terme.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

De la documentation, je pourrais vous en donner. Il y a en plein mais qui n'est que d'une utilité, je dois dire, relative dans le contexte où nous sommes aujourd'hui. Je ne sais pas, entre le moment où l'on parle aujourd'hui, celui où vous serez peut-être appelés à vous réunir, ce qui aura évolué. De toutes façons, il y a un élément-clé, puisque l'Etat a la majorité dans le Conseil de fondation, c'est évidemment la position du Conseil d'Etat et son orientation. On connaît la position de principe des partenaires privés, mais il faut qu'on essaye de les pousser dans leurs derniers retranchements pour savoir s'ils persistent dans les prises de position négatives dont ils ont jusqu'ici fait part, que ce soit à travers la presse ou dans le cadre de discussions. Aujourd'hui, ces discussions vont reprendre de manière vraiment approfondie et on s'approche des ultimes négociations.

Dans ce contexte-là, je suis – encore une fois - tout à fait prêt à participer, si vous le souhaitez, à une séance et, surtout, à faire venir toutes les personnes que je penserais utiles à l'enrichissement du débat.

M. AESCHBACHER : Je vous propose de soumettre la première proposition qui est celle de convoquer un Conseil municipal supplémentaire pour traiter de ce point à l'ordre du jour.

***Nous convoquerons un Conseil municipal supplémentaire accepté par 23 oui – 6 non – 2 abstentions. Résolution en Annexe.***

M. LANCE : J'ai une remarque pratique, nous avons une séance de la Commission des finances et logement qui est agendée au 9 mai à 18.30 heures, je vous propose éventuellement d'agender cette séance à 20 heures. Si nous sommes pressés, il n'y a pas beaucoup d'autres jours qui sont libres pour mettre en place une telle séance.

M. CHOBAS : Il faut qu'on se parle et qu'on essaie de trouver une date. On essayera de vous la communiquer le plus rapidement possible. Il faut que je fasse un timing en fonction de l'actualité, pour que la date proposée coïncide avec un moment clé.

M. AESCHBACHER : Je propose qu'on regarde cela en bilatérale entre le Conseil administratif et le Bureau pour convoquer le Conseil municipal

**17. RESOLUTION PREVENTION**

---

Mme DILONARDO donne lecture de la résolution.

M. PROGIN : Les considérants énoncés dans cette résolution résultent de constats que chacun d'entre nous a pu faire.

La réponse que nous apportons, loin de pouvoir tout solutionner, est une démarche nous apparaissant comme constructive.

Elle vise à l'information et au soutien des parents et matérialise la volonté de prévention et d'assistance de notre commune.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

En effet, la prévention est un axe important à ne pas négliger, notamment dans la lutte contre les incivilités.

Nul doute que chacun d'entre vous trouvera une raison d'adhérer à cette initiative. Que ce soit pour sa dimension sociale, pour sa dimension sécuritaire ou la combinaison des deux.

Le groupe Démocrate-chrétien, quant à lui, souscrira unanimement à cette résolution et vous invite à le suivre.

Merci de votre attention.

M. RICHERT : J'ai découvert cette résolution, comme certains d'entre vous j'imagine, en arrivant ce soir. C'est toujours assez délicat de réagir sur le pouce. Bien entendu, cette résolution part d'un souci parfaitement pertinent que je partage aussi, je ne vois pas pour quelle raison on s'opposerait à cette résolution.

Juste une chose quand même, il me semble qu'il serait opportun de mettre le point 2 au point 1 et inversement, dans le sens que je crois que c'est peut-être « après avoir consulté les autorités onésiennes, puisque vous faites référence dans cette résolution, qu'on pourra faire une publication relativement intéressante, puisqu'il y a déjà une compétence chez eux apparemment.

Maintenant, j'ai quand même un petit souci, la lecture ce n'est pas ce qui manque, on en a beaucoup, il faudrait vraiment que cette publication soit extrêmement bien faite, documentée et aérienne.

M. AUGSBURGER : Personnellement, je trouve que c'est très bien, plein de bonnes intentions. Je suis désolé que ce ne soit pas une motion, plutôt qu'une résolution, parce que je ne vois pas du tout l'urgence dans cette résolution.

Comme M. Richert, le point 2 de la demande au Conseil administratif qui doit être demandée en premier. Donc, je propose que cette résolution soit renvoyée, éventuellement à la Commission des affaires sociales, et ensuite, on aura des réponses du Conseil administratif et on pourra en sortir quelque chose.

M. BADET : Juste pour répondre à M. Richert, Mme Dilonardo a effectivement discuté, il y a une semaine, avec chaque fois une personne représentant les groupes. Si la communication ne se fait pas dans les groupes, c'est dommage.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je trouve cette initiative tout à fait louable et intéressante mais je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est quelque part, un emplâtre sur une jambe de bois. Il y a bien des parents qui sont en situation de difficulté dans l'éducation, voire peut-être se culpabilisent, ce type d'intervention devrait être assorti de nos engagements pouvant également soutenir les parents en difficulté dans leur tâche éducative.

Mme DILONARDO : Si on a choisi en fait la résolution c'est que justement, il y a des discussions qui sont organisées à Onex, et qu'on peut saisir cette opportunité de se mettre ensemble, diminuer les coûts qui sont d'ailleurs pas très importants.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. PEREZ-IRIARTE : Tout d'abord, je vous présente nos excuses, parce qu'il y a eu effectivement un problème. La personne qui a reçu cette motion n'avait pas relevé la boîte aux lettres, nous l'avons donc découverte hier soir.

Un sujet si délicat, on devrait avoir le temps de réfléchir, il me semble qu'on ne peut pas tout d'un coup traiter une résolution dans l'urgence, étant donné que c'est un sujet qui est la condition sociale. Nous allons avec quelques Conseillers municipaux de la Commission des affaires sociales faire acte du dépôt d'un dossier concernant l'adhésion « le respect change la vie » afin d'adhérer à cette stratégie de communication concernant la prévention, avec une palette d'actions et alors on pourra peut-être approcher ce problème d'une manière beaucoup plus délicate et avec des gens qui ont déjà de l'expérience.

Je crois que cette motion devrait passer en commission et rejoindre le dossier « le respect change la vie », afin de l'enrichir. Si vous permettez d'interrompre cette séance quelques minutes, on peut la traiter à côté. Je propose donc le renvoi en commission.

M. BUTSCHI : Nous aimerions simplement rappeler qu'il existe, dans le cadre des autorités de la commune de Lancy, un assistant social dont le cahier des charges notamment est de proposer de participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et d'intégration. Donc il nous apparaît important, le groupe Libéral, que cette tâche soit entamée par des professionnels, il y a grand nombre d'instituts à Genève qui s'occupent de la prévention. Le parti Libéral propose donc de renvoyer le dossier en commission.

M. AESCHBACHER : Cette résolution est renvoyée par 28 oui – 3 abstentions à la Commission des affaires sociales.

***Résolution annexée.*****18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. PAGE : Lors de la séance du 11 avril de la Commission des Finances et logement, nous avons appris que le Conseil administratif envisageait de mettre à disposition de l'Association des Habitants des Mouilles, ainsi qu'à un clown pour ses répétitions, la maison sise dans le virage du chemin du Pré-Monnard, conduisant à la route du Pont-Butin.

De style suisse du début du XXe siècle, ce bâtiment est certainement l'un des plus remarquables de notre commune.

Comme je l'ai déclaré tout à l'heure, dans le cadre des comptes, il ne suffit pas d'attirer des entreprises à Lancy. Il faudrait que leurs cadres puissent aussi y loger au lieu d'aller sur France, à Commugny ou à Gland.

Cette villa constitue une magnifique occasion de répondre à cette attente. Elle nous permettra d'accueillir un ou des contribuables solides et nous donnera la possibilité

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

d'améliorer la moyenne, aujourd'hui catastrophique, du rendement des villas appartenant à notre Commune.

Je comprends la demande de l'Association des Habitants des Mouilles. Je suis certain qu'on pourra proposer une autre solution, tant au clown qu'à l'Association. Pour les plus grands, je rappelle que la Villa Tacchini n'est pas loin.

En période de pénurie grave, il ne me paraît pas politiquement raisonnable de sacrifier une maison d'habitation à des seuls loisirs. On a parlé tout à l'heure des pavillons scolaires, et bien le jour où il y en aura un de libre, on pourra peut-être le mettre à disposition. Je remercie le Conseil administratif de réexaminer la question.

Il y a un mois, je me rendais à Marignac pour déverser, dans les bennes prévues à cet effet, quelques corbeilles de déchets de jardin.

Quelle ne fut pas ma stupeur de constater que ces bennes avaient disparu. Un gang de voleurs de bennes avait-il investi notre commune ? Eh non, il avait été décidé, en haut lieu, de supprimer ces bennes.

Il est vrai que beaucoup d'utilisateurs ne respectaient pas le règlement et jetaient toute sorte d'objets dans ces bennes. Il est vrai que des professionnels venaient déverser les déchets de jardins où ils avaient travaillé. Je comprends que notre Service des parcs et promenades et maintenance ait été excédé.

Devant un problème, il y a deux attitudes : résoudre le problème ou supprimer sa cause. C'est cette dernière possibilité qui a été choisie. Il y a des problèmes avec les bennes, on les supprime. Si on applique le même principe dans d'autres situations, que fera-t-on pour les tags, supprimera-t-on les murs ? Les chiens salissent les trottoirs, supprimons les chiens ou bien les trottoirs, les centres de jeunes sont bruyants, supprimons-les et les jeunes par la même occasion.

Peut-être qu'une surveillance de notre Police municipale cycliste aurait suffi à décourager ceux qui ne jouaient pas le jeu ? De même des barrières décourageant les professionnels avec leurs camions et camionnettes, des caméras de surveillance, des articles dans le Lancéen et j'en passe et certainement encore un tas d'autres possibilités.

On me répondra qu'il y a les sacs verts, ils vont pour le gazon, mais dès qu'il y a des branches ou des racines, même petites, ils ne sont plus utilisables. Or, les haies doivent être maintenues à une hauteur limitée, notre police municipale y veille. Réduire la hauteur d'une haie, nettoyer un petit lopin de terre et plusieurs corbeilles sont pleines.

On me parlera aussi de Châtillon, sans compter le temps que ces voyages prennent. Est-il sage que des centaines de courses se fassent jusqu'à Châtillon, alors que des bennes se trouvaient à proximité ?

Ces bennes étaient très appréciées des usagers. Ceux-ci, qu'ils soient propriétaires de villas ou qu'ils garnissent leurs balcons et autres terrasses, font chaque année des efforts financiers et aussi physiques pour égayer les alentours de leurs demeures, ce faisant, ils égaient aussi les rues et les chemins de notre commune, les rendant accueillants. Ils méritent le service que leur rendaient les bennes.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

Je prie en conséquence le Conseil administratif de réexaminer sa décision, de rétablir les bennes et de ne pas enlever celles qui existent encore.

Mme DILONARDO : J'ai deux informations et une question. Vous avez vu sur vos pupitres la publicité pour la kermesse du Muguet. C'était M. Chevey qui faisait habituellement ce travail, je le fais avec plaisir. C'est donc vendredi 29 avril et samedi 30, dimanche 1er mai à l'église du Christ-Roi. L'ouverture sera à 18.30 avec un apéritif. Je rappelle aussi le samedi avec le marché, légumes et fleurs.

Il y a aussi samedi à Aire-la-Ville, la course de la Médiane, c'est une marche de 2 heures, très facile. C'est un parcours en boucle, il y a des endroits pour se nourrir et se désaltérer. C'est une marche contre le cancer.

Est-ce que vous avez reçu des inscriptions pour le tournoi de football du 8 mai, M. le Président.

M. AESCHBACHER : Négatif.

M. FAVRE : Lors de la dernière séance de la Chapelle-les-Sciers, j'avais informé que je rapporterais dans les divers. Vu l'heure, il est trop tard, je le ferai lors de la prochaine séance.

M. AUGSBURGER : C'est justement parce que c'est tard, que je prends la parole. J'aimerais juste revenir sur le pavillon provisoire du Collectif des Palettes, auquel on avait adjoint deux containers horribles qui devaient être couverts de bois, cela n'a jamais été fait, pour le montage d'un avion.

Je m'étais opposé à ce projet parce que c'était un projet privé. Depuis que cela a été monté, l'avion est dans les containers, personne ne s'en occupe, aucun responsable n'est atteignable, et c'est absolument regrettable.

Si vous avez des connaissances avec des notions d'aviation qui veulent monter un avion avec des jeunes, vous êtes les bienvenus.

En deuxième point, j'aimerais aborder le sujet du journal de la Danse contemporaine d'avril à juin 2005. Autant tous les partis politiques et groupes politiques pour les élections se sont mobilisés pour un centre socioculturel, autant, depuis deux ans, plus personne d'autre en parle.

Dans ce magnifique document, on a tout, le projet, tout est ficelé, tout est fini, tout va bien. On est en train de redéposer dans la Feuille des avis officielle des demandes pour les nouveaux mandataires, et on apprend ensuite qu'on n'a plus de parking parce qu'on a oublié de renouveler la demande du parking.

J'avais osé espérer qu'avec un nouveau Conseil administratif et des discussions du Palais de l'Equilibre qui avait été tout de même voté avec un oui, on arriverait à un projet beaucoup plus normal, beaucoup plus raisonnable au point de vue pécunier, donc un parking, on a parlé de Fr. 11 millions, aujourd'hui pour l'Escargot, on nous parle de Fr. 32 millions, il faut rester beaucoup plus raisonnable.

On a besoin d'une salle communale, une salle de spectacles, une bibliothèque multimédia, quelques locaux associatifs. Votre Maison de la Danse, on va droit dans le

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

mur avec ce projet. Si on veut continuer à dépenser de l'argent pour ce projet, je vous promets que là, il y aura un référendum, et que là, on ne va rien construire pendant les 10 prochaines années et c'est très dommage.

Ensuite, j'aimerais simplement savoir, le rapporteur de la Commission de la culture nous en a parlé, les deux personnes mandatées pour le projet de médiation Nathalie Tachella, chargée pédagogique, et Myriam Kridi coordinatrice, sont-elles des employées de la mairie ou si c'est l'ADC qui les paie ?

Mme BUUNK-DROZ : Depuis le mois de janvier, le comité de pilotage et les Ateliers d'Agenda 21 sont restés sans nouvelle de la suite donnée à leur travail intense. En tant que présidente de l'information, je demande au Conseil administratif d'envoyer au plus vite un courrier électronique à tous ceux qui sont et ont été actifs, pour les renseigner.

Le groupe Socialiste vous fait part qu'il a décidé de remplacer M. Dominique Zehfus dans les diverses commissions et délégations assurées en son nom avec effet immédiat.

La répartition se fera comme suit :

A la Commission des sports : M. Christian Marchiando

A la Commission de la sécurité : M. Javier Alonso

A la Florimontaine : Mme Luisa Alonso

Au Terrain d'aventures du Petit-Lancy: M. Javier Alonso

M. ZEHFUS : Ce n'est pas une réponse du berger à la bergère. J'ai trouvé triste, désolant et même lamentable que le Président de la Commission des finances et logement quitte notre Conseil municipal le mois dernier, juste avant la présentation des comptes 2004 faite par notre Maire, M. François Lance.

Certes, le point précédent traitait d'une résolution émanant de son groupe, il ne devait pas être satisfait des résultats négatifs. Je constate qu'il privilégie plus une certaine idéologie que son souci pour les deniers de notre Ville.

M. RICHERT : Puisqu'on en est au règlement de compte, c'est un mea-culpa au groupe Démocrate-chrétien par rapport à cette résolution. Effectivement, elle devait être sur mon e-mail, mais je suis un ignare parfait et je suis loin d'avoir mon master en web. Alors mea-culpa.

M. AESCHBACHER : J'ai juste pour ma part une question au groupe Socialiste concernant le Bureau. Je vous rappelle que le Bureau est élu par le Conseil municipal. Cela veut-il dire que vous souhaitez ce soir présenter un autre Conseiller municipal pour remplacer M. Zehfus ?

Mme BUUNK-DROZ : Non.

M. AESCHBACHER : Pour la prochaine séance du Bureau, il n'y aura pas de représentant Socialiste, et M. Zehfus ne représentera pas les Socialistes.

Mme BUUNK-DROZ : Oui, exactement.

M. AESCHBACHER : J'en prends acte.

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

M. LANCE : Concernant l'intervention de M. Augsburg, je suis un peu étonné de sa déclaration en disant que nous n'avons rien fait depuis deux ans, alors que nous parlons du centre socioculturel pratiquement à toutes les séances de la Commission de la culture qui sont rapportées régulièrement à ce Conseil municipal. Peut-être que cette Commission de la culture ne vous intéresse pas, ses travaux sont peut-être trop superficiels pour vous, mais je peux vous dire que grâce à Mme Martine Degli Agosti, qui malheureusement nous quitte ce soir, cette commission a fait un énorme travail pour l'étude des 4 axes prioritaires qui sont prévus dans le futur centre socioculturel de Lancy-Sud. D'ailleurs, la prochaine séance de la Commission de la culture, qui va se dérouler lundi prochain, les commissaires seront appelés à voter sur le principe de ces 4 axes, donc à fin mai, votre Conseil sera appelé également à voter sur ces propositions.

Pour ma part, je suis très étonné de cette déclaration. D'autre part, concernant la sensibilisation à la danse contemporaine, ce poste était prévu au budget 2005, donc les deux dames en question, ont un mandat à durée déterminée respectivement de Fr. 3'000.-- et Fr. 5'000.-- au maximum. Le budget total se monte, nous l'avons révisé la semaine passée, au maximum à Fr. 8'000.-- pour l'année. Donc, oui, ces deux dames sont payées par la commune de Lancy.

Concernant l'intervention de M. Page, c'est vrai que nous avons attribué à l'Association des habitants des Mouilles ainsi qu'à trois autres associations la maison qui se situe au Vieux-chemin-d'Onex. Nous avons beaucoup réfléchi à cette attribution, lorsque cette maison a été libérée. Vous savez que cette maison a été occupée par un bureau d'architecte pendant plusieurs années. Après son départ, le Conseil administratif a réfléchi quant à l'affectation de cette maison, nous avons songé bien entendu à attribuer cette maison soit à une famille, soit à un consulat, soit éventuellement à en faire deux appartements, malheureusement, techniquement, ce n'était pas possible. D'autre part, il y a un autre désavantage, cette maison se situe dans un parc public, donc accessible à tout le monde, attribuer une maison avec un certain loyer dans un parc public, c'est un peu problématique.

En conséquence, le Conseil administratif a décidé d'attribuer cette maison à l'Association des habitants des Mouilles ainsi qu'à trois autres associations culturelles. Comme vous le savez, nous recevons des demandes de locaux qui sont incessantes au niveau du Conseil administratif, pratiquement, une par semaine. Par ce geste, nous satisfaisons la demande de l'Association des habitants des Mouilles en particulier, qui recherche des locaux pratiquement depuis 10 ans.

A part cela, je peux très volontiers revenir sur le sujet en Commission des finances et logement le 9 mai, puisque vous en faites partie, pour en reparler plus en détail.

M. BAERTSCHI : Une réponse à M. Augsburg sur ce pavillon provisoire des Palettes. Les grands esprits se rencontrent. En effet, nous aussi, au Conseil administratif, on se demande ce qui se passe, pas seulement nous, le centre Marignac qui attendait une animation, comme elle avait été prévue ; le Collectif Palettes se demande aussi ce qui se passe, et manifestement, il ne se passe plus rien.

Nous avons retrouvé le Président qui habite en Valais, et cette personne m'a envoyé, pas plus tard qu'avant-hier, une explication sur sa non-présence, sur laquelle, je ne veux pas m'étendre. Ce dossier j'ai bien envie qu'il avance d'une manière ou d'une

**Séance ordinaire du 28 avril 2005**

autre, je n'en sais rien, mais soyez sûr que quelque chose va se passer, mais c'est sûr que cela ne restera pas en l'état.

M. CHOBAZ : Je dois avouer à M. Page que je suis le chef, c'est vrai, le Conseiller administratif délégué au Service des parcs, promenades et maintenance. J'ai bien entendu votre question. Je vous donnerai ultérieurement une réponse qui sera plus circonstanciée lorsque je me serai entendu avec le service pour faire le point de la situation.

En tous les cas, vous avez déjà quelques éléments de réponses dans le dernier procès-verbal de la Commission de l'environnement mais c'est volontiers que je fournirai une réponse j'imagine plus complète à la prochaine séance.

Par contre, je peux déjà vous dire qu'on peut les oublier la proposition des caméras de surveillance.

M. BAERTSCHI : J'ai oublié une réponse pour Mme Buunk-Droz. Concernant l'Agenda 21, en effet, tout est en train de se mettre en route, je vous l'annonce en primeur parce que la lettre n'est pas encore partie. Tous les gens qui ont travaillé à l'Agenda 21 et aux commissions des ateliers du futur seront invitées le 30 mai à partager un repas, mais aussi il y aura une partie plus technique de discussion sur l'Agenda 21.

**19. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.

M. AESCHBACHER : Je lève cette séance et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 23 heures 10.

**Le Secrétaire :**

**Bernard DESPLANDS**

**Le Président :**

**Thierry AESCHBACHER**